

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 113

18 janvier 2010

SOMMAIRE

6173373 Canada (Luxembourg), Luxembourg Branch	5417	JP Immo S.à r.l.	5424
AIG Global Investment (Luxembourg) S.A.	5418	Keir International S.A.	5420
Albert Constructions	5422	Knight Lux 1 S.à r.l.	5420
Anglo American Finance S.A.	5419	LEG II Laatzén S.à r.l.	5419
Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l.	5413	LSF Japan Hotel Investments S.à r.l.	5419
Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l.	5416	LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l. ..	5421
Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l.	5418	Markant-Lux S.A.	5414
Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l.	5414	MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.	5417
Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l.	5413	Parfinlux S.A.	5422
Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l.	5414	PGF III S.A.	5421
Boulangerie-Pâtisserie Norbert Geisen S.à r.l.	5424	PGF III S.A.	5422
Brugues S.à r.l.	5416	PGF III (Tokenhouse) S.A.	5423
Capio Lux Holding S. à r.l.	5424	Pinunze S.A.	5417
Centre Laser et Esthétique Luxembourg S.A.	5421	Preing S.A.	5424
Duara SA	5419	Ratbou S.A.	5423
Eris Investissements S. à r.l.	5419	Recycle Fuel Technologies Plastics S.à r.l.	5421
Eurofins Ventures Lux	5422	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à r.l.	5420
European Real Estate Opportunities Fund	5421	Société Coopérative de Chauffage Urbain	5415
Fiduciaire Fernand Faber	5420	Springblack Finance (Proprietary) Limited	5378
Filuxim Sàrl	5415	SSCP Security Holding SCA	5415
Financial Market Investments S.A.	5416	St Pierre S.à r.l.	5420
FIP (Luxembourg) S.A.	5423	Strategic Management Consulting S.A. ..	5423
Fortis Alpha Strategies	5415	St Yvette S.à r.l.	5418
Greenpark Azur S.à r.l.	5414	Viking Medical Ventures Holding S.A.	5417
Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l.	5416	Viking Medical Ventures Holding S.A.	5412
Greenpark Inova Sàrl	5418	Viking Medical Ventures Holding S.A.	5413
I.I.P. International Industrial Participations S.à r.l.	5422	Viking Medical Ventures Holding S.A.	5413
ILP III S.à r.l.	5418	VP Bank (Luxembourg) S.A.	5423

Springblack Finance (Proprietary) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.119.

—
STATUTES

une "Limited Company" constituée sous les lois d'Afrique du Sud
ayant le siège de l'administration centrale et son siège principal de gestion à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et
prenant pour les besoins luxembourgeois la forme d'une société à responsabilité limitée

Siège social: 27th Floor, 1, Thibault Square, Cape Town, 8001, Afrique du Sud.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of November.

Before Us, Maitre Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Credit Suisse Asset Finance Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered as an external company in South Africa under number 2007/016608/10 (CSAF),

being the holder of 74 shares in SPRINGBLACK FINANCE (PROPRIETARY) LIMITED, a limited company organised under the laws of South Africa, having its registered office at 27th Floor, 1 Thibault Square, Cape Town, 8001 (the Company)

here represented by Danielle Kolbach, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg by virtue of a power of attorney given on November 11th, 2009,

2. Kingsfield Capital (Proprietary) Limited, a company incorporated under the laws of South Africa, registered in South Africa under number 2000/002708/07 (Kingsfield),

being the holder of 26 shares in the Company

here represented by Danielle Kolbach, above mentioned, by virtue of a power of attorney given, on November 10th, 2009.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to record that all one hundred shares representing the entire issued and subscribed share capital of the Company are present or duly represented. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the meeting. The meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda:

Agenda:

1. to transfer its central place of management and central administration of the Company to 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. to set its articles of association being in compliance with Luxembourg law.

3. to set the corporate capital to ZAR 101.00 divided into 100 (one hundred) shares in registered form, having a par value of ZAR 1.00 (one Rand) each, all subscribed and fully paid-up and 1 (one) preference share in registered form, having a par value of ZAR 1.00 (one Rand), all subscribed and fully paid-up plus an amount of ZAR 150,000 (one hundred fifty thousand Rand) that is to be allocated to a non-distributable reserve fund which will be considered to constitute corporate capital.

4. to proceed to the appointment of the following persons as directors of the Company for an indefinite period:

- Mr. Germain Trichies, banker, residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, born on 23 November 1954 in Pétange (Luxembourg);

- Mr. Fernand Schaus, deputy of the Head of Product Management, residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, born on 26 April 1967 in Sandweiler (Luxembourg); and

- Mr. Mario Meisch, banker, residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, born on 14 November 1957 in Luxembourg (Luxembourg).

5. to proceed to the appointment of the following entity as statutory auditor of the Company for an indefinite period: KPMG Inc.

After deliberation the Meeting passed by a unanimous vote the following resolutions:

First resolution

Kingsfield and CSAF resolve to transfer its central place of management and central administration of the Company to 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The parties acknowledge that as a result of such transfer, the Company has to comply with Luxembourg law.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, Kingsfield and CSAF request the notary to record the articles of association of the Company, so as to comply with Luxembourg law and state as follows the articles of association of the Company:

1 Interpretation. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates:

1.1. the following words and expressions shall have the following meanings:

"Applicable Law"	the South African Companies Act, 1973 and any amendment or modification thereof or substitution therefor from time to time ("South African Companies Act") and/or the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time ("Luxembourg Company Law"), as may be applicable, and to the extent of any conflict between the laws of South Africa and the laws of Luxembourg, the laws of the country of incorporation of the Company shall prevail, unless the non-compliance with the Luxembourg Company Law would be considered as constituting a serious breach of Luxembourg Company Law that could lead to the liquidation of the Company at the request of the Luxembourg prosecutor;
"Articles"	the articles of association for the time being of the Company registered in South Africa and/or the articles of association for the time being of the Company registered in Luxembourg, as may be applicable and to the extent there is any conflict between the articles of association registered in South Africa and the articles of association registered in Luxembourg, the articles of association registered in South Africa shall prevail;
"capital"	the share capital of the Company;
"CSAF"	Credit Suisse Asset Finance Limited, a limited liability company incorporated in the Cayman Islands with registration number MC-184810 and registered in terms of the South African Companies Act as an external company with registration number 2007/016608/10;
"Constitutional Documents"	the South African memorandum of association and the articles of association of the Company registered in South Africa under South African law and/or the Luxembourg articles of association of the Company registered in Luxembourg under the laws of Luxembourg, as may be applicable, and to the extent there is any conflict between the constitutional documents registered in South Africa and the constitutional documents registered in Luxembourg, the constitutional documents registered in South Africa shall prevail;
"Directors"	the directors (gérants) for the time being of the Company, as the case may be, the Directors assembled as a board at which a quorum is present;
"minutes"	the minutes of a general meeting or a Directors' meeting, as the case may be;
"person"	includes a body corporate, a company or an association of persons, as the case may be;
"Registrar of Companies"	the registrar of companies in South Africa and/or the registrar of companies in Luxembourg, as may be applicable;
"shares"	shares in the capital;
"Transaction Documents"	shall bear the meaning ascribed to them in article 3.13 and "Transaction Document" shall, as the context requires, mean any one of them.

1.2. any words signifying the singular shall include the plural and vice versa and any word signifying the masculine shall include the feminine and vice versa; and

1.3. the head notes to the paragraphs to these Articles are inserted for reference purposes only and shall not affect the interpretation of any of the provisions to which they relate.

2. Name. The name of the Company is Springblack Finance (Proprietary) Limited.

3. Purpose describing the main business. The main business which the Company is to carry on is solely to:

3.1. enter into any funding arrangements on a limited recourse basis (including, without limitation, loans and credit linked notes) ("Limited Recourse Funding Arrangements") with Credit Suisse Asset Finance Limited (a company incorporated in the Cayman Islands with registration number MC-184810 and registered in terms of the South African Companies Act as an external company with registration number 2007/016608/10) ("CSAF"), acting on behalf of the

simple partnership ((einfache Gesellschaft) within the meaning of article 530 of the Swiss Code of Obligations (Obligationenrecht) of 1912, as amended) established in terms of a written partnership agreement concluded between CSAF, as managing partner, and Credit Suisse (a company limited by shares, incorporated in Switzerland under the Swiss Code of Obligations (Obligationenrecht) of 1912, as amended, as a corporation (Aktiengesellschaft) with registration number CH-020.3.923.549-1, whose registered office is situated at Paradeplatz 8, 8001, Zürich, Switzerland) (the "Spring Partnership"), from time to time to fund investments (whether on an outright basis, on a forward sale basis or in terms of a sale and repurchase arrangement or otherwise) of assets (including, but not limited to, government bonds, corporate bonds, notes, deposits, commercial paper, loans and rights under a sale and repurchase arrangement) (each a "Reference Asset") to be acquired by the Company;

3.2. acquire Reference Assets utilising the proceeds of the Limited Recourse Funding Arrangements;

3.3. dispose of or otherwise realise or close-out any Reference Asset, and realise any Republic of South Africa government bonds that the Company holds as the result of a close-out of a Reference Asset that is a repurchase transaction ("Repo Reference Assets");

3.4. enter into any agreements to hedge any exposure of the Company under any Transaction Document (as defined below) with any member of the Credit Suisse Group of companies (the "Hedge Agreements");

3.5. grant security in favour of any person, including but not limited to transferring ownership of an asset, for the obligations (including, but not limited to, obligations under any Limited Recourse Funding Arrangements, Hedge Agreements or the Put Option Agreement) owed by the Company to such person, including obtaining a release or return of security;

3.6. hold and enforce security for the obligations owed to the Company by any party under any Transaction Document (as defined below);

3.7. appoint and terminate the appointment of service provider(s) to administer compliance, by the Company, with any laws and/or regulations applicable to it and/or administer and monitor the obligations of the Company pursuant to any Transaction Documents (as defined below) and/or identify, select, monitor, manage and administer the Reference Assets on behalf of the Company (the "Service Provider");

3.8. open, maintain and close any bank deposit, custody and/or securities accounts (each such account, an "Account" and collectively, the "Accounts") necessary to facilitate the activities contemplated in paragraphs 3.1 to 3.7 and in the other Transaction Documents (as defined below);

3.9. enter into an option agreement with CSAF, acting on behalf of the Spring Partnership, in terms of which, inter alia, the Spring Partnership will be entitled but not obliged to put its rights as a beneficiary of a trust registered in South Africa, in terms of which it is the sole beneficiary, to the Company upon the occurrence of certain specified events ("Put Option Agreement");

3.10. enter into a sale agreement with Credit Suisse Prime Finance (South Africa) (Proprietary) Limited ("CSPF"), in terms of which, inter alia, CSPF will be obliged to sell its shares under a preference share subscription agreement with Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l. ("CSPC") to the Company on an agreed date under an acquisition agreement pursuant to an option or forward sale agreement ("Acquisition Agreement");

3.11. enter into a share buy-back agreement with Kingsfield Capital (Proprietary) Limited (registration number 2000/002708/07) ("Kingsfield") and CSAF ("Share Buy-Back Agreements");

3.12. issue any shares with such preferred, deferred or other special rights or restrictions (whether in regard to dividends, voting, return of capital or otherwise) to Credit Suisse AG (registration number CH-020.3.923.549-1) ("CS AG") on such terms and conditions as a general meeting of the Directors may determine from time to time, subject to Applicable Law and the Constitutional Documents ("Preference Share Agreement");

3.13. enter into all agreements and documents (including, without limitation, any amendments to such documents and/or agreements, consents required in relation to such documents and/or agreements and substitutions for such documents and/or agreements) that record the terms and conditions applicable to the activities referred to in paragraphs 3.1 to 3.12 and/or that are referred to in the documents recording the agreements referred to in paragraphs 3.1 to 3.12 (each such agreement, document, amendment, consent or substitution and any other agreements, documents, amendments, consents or substitutions relating to the agreements referred to in paragraphs 3.1 to 3.12 that are designated "Transaction Documents" by the partners of the Spring Partnership shall be a "Transaction Document" and collectively, the "Transaction Documents");

3.14. enter into all agreements and documents (including, without limitation, any amendments to such documents and/or agreements) that are required in order for the Company to meet its obligations in terms of the Transaction Documents; and

3.15. exercise the rights (including, but not limited to, the waiver of such rights) and perform the obligations of the Company under each of the Transaction Documents.

4. Main object.

The main object of the company is to:

4.1. enter into Limited Recourse Funding Arrangements with CSAF from time to time in relation to any Reference Asset to be acquired by the Company in the manner envisaged in article 3.1;

- 4.2. acquire Reference Assets utilising the proceeds of the Limited Recourse Funding Arrangements;
- 4.3. dispose of any Reference Asset and realise the close-out proceeds of Repo Reference Assets;
- 4.4. enter into Hedge Agreements;
- 4.5. grant security in favour of any person for the obligations (including, but not limited to, obligations under any Hedge Agreements or the Put Option Agreement) owed by the Company to such person;
- 4.6. hold and enforce security for the obligations owed to the Company by any party under any Transaction Document;
- 4.7. appoint and terminate the appointment of a Service Provider;
- 4.8. open, maintain and close Accounts;
- 4.9. enter into the Put Option Agreement;
- 4.10. enter into the Acquisition Agreement;
- 4.11. enter into the Share Buy-Back Agreements;
- 4.12. enter into the Preference Share Agreement;
- 4.13. enter into all the Transaction Documents;
- 4.14. enter into the agreements and documents contemplated in article 3.14; and
- 4.15. exercise the rights (including, but not limited to, the waiver of such rights) and perform the obligations of the Company under each of the Transaction Documents.

5. Ancillary objects excluded. None of the specific ancillary objects, referred to in Section 33(1) of the South African Companies Act are excluded from the unlimited ancillary objects of the Company.

6. Powers.

6.1. Other than as permitted, or required, or contemplated pursuant to any of the Transaction Documents, and save as may be necessary or required to allow the Company to achieve its main object and to undertake its main business, the specific powers or part of any powers of the Company, if any, which are excluded from the plenary powers or the powers set out in Schedule 2 of the South African Companies Act are:

6.1.1. to apply for, purchase or by any other means acquire, protect, prolong and renew any patents, patent rights, licenses, trade marks, concessions or other rights and to deal with and alienate them;

6.1.2. to form and have an interest in any company or companies for the purpose of acquiring the undertaking or all or any of the assets or liabilities of the company or for any other purpose which may seem, directly or indirectly, calculated to benefit the company, and to transfer to any such company or companies the undertaking or all or any of the assets or liabilities of the company;

6.1.3. to amalgamate with other companies, unless such an amalgamation has been approved by resolution of the shareholders in general meeting;

6.1.4. to take part in the management, supervision and control of the business or operations of any other company or business and to enter into partnerships;

6.1.5. to make donations;

6.1.6. to undertake and execute any trust;

6.1.7. to pay gratuities and pensions and establish pension schemes, profit-sharing plans and other incentive schemes in respect of its directors, officers and employees; and

6.1.8. to have a seal and to use such seal for any purpose in the Republic of South Africa or in any foreign country.

6.2. The specific powers or part of any specific powers of the Company set out in Schedule 2 to the South African Companies Act, if any, which are qualified under section 34 of the South African Companies Act:

Other than as permitted, or required, or contemplated pursuant to any of the other Transaction Documents, and save as may be necessary or required to allow the Company to achieve its main object and to undertake its main business, the Company (including any officer, organ or body of the Company) shall not:

6.2.1. purchase or acquire in any way stock-in-trade, plant, machinery, land, buildings, agencies and any other kind or description of movable and immovable property other than financial instruments;

6.2.2. borrow money;

6.2.3. lend money;

6.2.4. make, draw, issue, execute, accept, endorse and discount promissory notes, bills of exchange and any other kind of negotiable instruments;

6.2.5. secure the payment of moneys borrowed in any manner including the mortgaging and pledging of property and, without detracting from the generality thereof, in particular by the issue of any kind of debenture or debenture stock, with or without security;

6.2.6. enter into indemnities, guarantees and suretyships with or in respect of any person and to secure payment hereunder in any form;

6.2.7. manage, insure, sell, lease, mortgage, dispose of, give in exchange, work, develop, build on, improve, turn to account or in any way otherwise deal with its undertakings or all or any part of its property and assets;

- 6.2.8. open and operate banking accounts and to overdraw such accounts;
- 6.2.9. invest money in any manner;
- 6.2.10. distribute in specie or in kind any of its assets among its members; or
- 6.2.11. act as principals, agents, contractors or trustees.

7. Conditions. The following special conditions shall apply to the Company:

7.1. Other than as permitted, or required, or contemplated pursuant to the Transaction Documents, the Company (including any officer, organ or body of the Company) shall not:

7.1.1. Restrictions on Activities

7.1.1.1. engage in any activity which is not in terms of or directly related to any of the activities which the Transaction Documents provide for or envisage that the Company will engage in;

7.1.1.2. engage any employees; or

7.1.1.3. occupy any premises;

7.1.2. Disposal of Assets

transfer, sell, lend, part with or otherwise dispose of, or deal with or otherwise dispose of, or deal with, or grant any option or present or future right to acquire any of its assets, or undertakings or any interest, estate, right, title or benefit therein, or encumber its assets in any way or any manner whatsoever;

7.1.3. Dividends or Distributions

pay any dividend or make any other distribution to its shareholders or issue any further shares or repurchase shares as long as any obligations are owed by or to the Company under the Transaction Documents; and

7.1.4. Borrowings

incur any liabilities or indebtedness in respect of the borrowed money whatsoever or give any suretyship, guarantee or indemnity in respect of any obligations of any person.

7.2. For the purposes of these Articles, the term:

7.2.1. "obligation" includes, but is not limited to, undertakings comprising covenants, representations and warranties; and

7.2.2. "person" includes any individual, company, corporation, firm, partnership, joint venture, undertaking, association, organisation, trust, state or agency of a state (in each case, whether or not having separate legal personality).

7.3. There are no other conditions applicable to the Company.

8. Pre-incorporation contracts (if any). The Company does not have any pre-incorporation contracts.

9. Duration. The Company is set up for an unlimited duration.

10. Registered office. The registered office of the Company is established in Cape Town, South Africa, but has its central place of management and central administration in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg").

11. Limited company.

11.1. The Company is a private company incorporated under the laws of South Africa and, for Luxembourg law purposes, is in the form of a limited liability company (société à responsabilité limitée) and accordingly:

11.1.1. the right to transfer its shares is restricted as hereinafter provided;

11.1.2. the number of members of the Company (exclusive of persons who are in the employ of the Company and of persons who having been formerly in the employ of the Company were, while in such employment, and have continued since the determination of such employment, to be members of the Company) is limited to fifty (50), or such other limitation as may be set out by Applicable Law;

11.1.3. any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited; and

11.1.4. the Company shall not have power to issue share warrants to bearer.

11.2. Where two or more persons hold one or more shares of the Company jointly they shall for the purposes of Article 11.1 be treated as a single member.

12. Ring-fencing provisions.

12.1. Notwithstanding anything to the contrary contained in these Articles, the Company shall not, and no Director, officer, organ or body of the Company shall be authorised on the Company's behalf to, enter into any transaction:

12.1.1. that contravenes any Applicable Law;

12.1.2. that contravenes any provision of the Constitutional Documents;

12.1.3. that contravenes the Company's obligations under any agreement, document, deed or instrument to which the Company is or may become a party pursuant to the agreements and transactions referred to in article 3 of these Articles;

12.1.4. in respect of which the Company has no capacity;

12.1.5. in respect of which the powers of the Company have been excluded;

12.1.6. to the extent that the powers of the Company have been qualified; or

12.1.7. in respect of which conditions have been imposed on the Company in terms of article 7 of these Articles.

12.2. Notwithstanding anything to the contrary contained in these Articles, the Company shall:

12.2.1. maintain books and records separate from any other person or entity;

12.2.2. maintain bank accounts separate from those of any other person or entity; and

12.2.3. not co-mingle its assets with the assets of any other person or entity.

12.3. Any reference in these Articles to an act being permitted subject to any restrictions in the Constitutional Documents, shall be subject to all restrictions, positive undertakings and negative undertakings in all agreements, documents, deeds and instruments to which the Company is or may become a party pursuant to the agreements and transactions referred to in article 3 of these Articles.

12.4. The Company shall not:

12.4.1. conduct or engage in any business activity other than its main business referred to in article 3 of these Articles;

12.4.2. enter into any document, agreement or arrangement or do, undertake or engage in any matter or activity other than as contemplated by the Transaction Documents; or

12.4.3. grant any guarantee or other assurance whatsoever against financial loss or allow any such guarantee or assurance to be outstanding in connection with money borrowed or raised by any person other than as contemplated by the Transaction Documents.

12.5. Subject to the terms and conditions of the Transaction Documents, the Company shall not make or attempt or purport to make any payment prior to the date on which the payment is due.

12.6. Unless in accordance with the terms of the Transaction Documents, or save to the extent to which the Company may be required to do so by order of a competent court, the Company shall not raise or incur any indebtedness or encumber or provide any security or priority of interest, whether real or personal, of any nature whatsoever, whether registered or unregistered over any of its assets to any third party whatsoever.

12.7. The Company shall:

12.7.1. only conduct business in its own name;

12.7.2. comply with all laws and regulations in respect of which it is bound; and

12.7.3. not pay any liabilities in respect of a Transaction Document other than as contemplated in the Transaction Documents.

12.8. The Company shall comply with and perform and observe all the obligations on its part contained in the Transaction Documents and to which it is a party.

13. Acts requiring approval.

13.1. For as long as CSPC is a member of the Company, the Company shall not discharge or release any person from their obligations under any Transaction Document if that person has not performed its obligations in full without first obtaining written approval of CSPC.

13.2. For so long as the Spring Partnership remains in existence, the Constitutional Documents shall not be amended without the express written consent of the partners of the Spring Partnership.

13.3. For so long as the Spring Partnership remains in existence, the Company shall not terminate or amend any agreement with any Service Provider (as defined in article 3.7 of these Articles) without the express written consent of the partners of the Spring Partnership.

13.4. If any act requires the approval of the Spring Partnership, such approval shall no longer be required if the Spring Partnership is terminated.

14. Share capital and shares.

14.1. The share capital is set at ZAR 101.00 (one hundred and one rand), represented by 100 (one hundred) shares in registered form, having a par value of ZAR 1.00 (one Rand) each, all subscribed and fully paid-up and 1 (one) "B" preference share in registered form, having a par value of ZAR 1.00 (one Rand), all subscribed and fully paid-up. In addition to the shares issued, an amount of ZAR 150,000.00 ("Minimum Amount") is allocated to a non-distributable capital reserve fund ("Non-Distributable Capital Reserve Fund") which will be considered to constitute share capital. For the avoidance of doubt, any amounts allocated to the Non-Distributable Reserve Reserve Fund can only be distributed upon liquidation of the Company and is considered to be capital for purposes of calculating the amount allocated to the Legal Reserve Fund (as defined in article 35.1).

14.2. In addition to the issued share capital, the Company has an authorised share capital divided into 1,000 ordinary shares and 1,000 "B" preference shares. The Directors are authorised to issue these shares and subject to Applicable Law to record such issuance of the new shares in a notarial deed.

14.3. Subject to Applicable Law, the share capital may be increased or decreased (subject to the minimum share capital requirements of article 35.4) from time to time by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the Constitutional Documents.

14.4. Subject to Applicable Law, the Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

14.5. Without prejudice to any special rights previously conferred on the holders of existing shares and subject to the provisions of the Constitutional Documents, any share in the Company may be issued with or have attached thereto such preferred or other special rights or such restrictions, whether in regard to dividend, return of share capital or otherwise, and (subject as provided by Applicable Law) such limited or suspended rights to voting as the Company in general meeting may from time to time determine; provided that the Company may by resolution passed at a general meeting direct that shares shall be issued by the Directors on such terms and conditions, and with such rights, privileges or restrictions attached thereto as the Directors may determine.

14.6. Subject to the provisions of Applicable Law and the Transaction Documents, the conditions of issue of any preference shares may, with the sanction of a special resolution, provide or may be varied so that they are, or at the option of the Company are to be liable, to be redeemed on such terms and in such manner as the Company may by such or subsequent special resolution determine.

14.7. Except as ordered by a court of competent jurisdiction or as by law required, the Company shall be entitled to treat the registered holder of any share as the absolute owner thereof, so that no person shall be recognised by the Company as holding any share upon any trust, and the Company shall not be bound by or be compelled in any way to recognise (even when having notice thereof) any equitable, contingent, future or partial interest in any share or (except only as by these Articles or by law otherwise provided) any other right in respect of any share except an absolute right to the entirety thereof in the registered holder.

14.8. In the case of any share registered in the names of two or more persons as joint holders, the person first-named in the register shall, save as may otherwise be provided in these Articles, be the only person recognised by the Company as having any title to such share and to the certificate therefor. Upon the death, insolvency or placing under curatorship by reason of insanity or prodigality of any joint holder of any share, the sole remaining holder or the first-named of two or more remaining joint holders, as the case may be, shall be the only person recognised by the Company as having any title to such share.

15. Certificates.

15.1. The certificates of title to shares and debentures shall be issued under the authority of the Directors in such manner and form as the Directors may from time to time prescribe. If any shares are numbered, all such shares shall be numbered in numerical progression beginning with the number one, and each share shall be distinguished by its appropriate number; and if any shares are not numbered, each share certificate in respect of such shares shall be numbered in numerical progression and each share certificate distinguished by its appropriate number and by such endorsement as may be required under Applicable Law.

15.2. Every person whose name is entered as a member in the register of members shall be entitled to one certificate for all the shares registered in his name, or to several certificates, each for a part of such shares. Every share certificate shall specify the number of shares in respect of which it is issued. Every original member shall be entitled to one share certificate free of charge but for every subsequent certificate, the Directors may make such charge as from time to time they may think fit; provided that if a share certificate is defaced, lost or destroyed, it may be renewed on payment of such fee, if any, not exceeding twenty-five cents, and on such terms, if any, as to evidence and indemnity as the Directors may think fit.

15.3. A certificate for shares registered in the names of two or more persons shall be delivered to the person first named in the register as a holder thereof, and delivery of a certificate for a share to that person shall be a sufficient delivery to all joint holders of that share.

16. Register. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request. A duplicate of such register will be kept at the place where the Company has its place of administration and management.

17. Transfer and transmission of shares.

17.1. Subject to Applicable Laws and the provisions of the laws for the time being in force relating to stamp duty or duty upon the estates of deceased persons, and to any other statutory restrictions on transfer, shares shall be transferable subject to the provisions of the Constitutional Documents.

17.2. The instrument of transfer of any share shall be signed by or on behalf of the transferor and the transferor shall be deemed to remain the holder of such share until the name of the transferee is entered in the register in respect thereof.

17.3. The instrument of transfer of any share shall be in writing in the usual common form, or in such form as the Directors shall from time to time determine.

17.4. The right of members to transfer their shares shall be restricted as provided in article 11 and 18.6, but in any event where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

17.5. Every instrument of transfer shall be left at the transfer office of the Company at which it is presented for registration accompanied by the certificate of the shares transferred and/or such other evidence as the Company may

require to prove the title of the transferor or his rights to transfer the shares. All authorities to sign transfer deeds granted by members for the purpose of transferring shares, which may be lodged, produced or exhibited with or to the Company at any of its proper offices shall, as between the Company and the grantor of such authorities, be taken and deemed to continue and remain in full force and effect and the Directors may allow the same to be acted upon until such time as express notice in writing of the revocation of the same shall have been given and lodged at the Company's transfer offices at which the authority was lodged, produced or exhibited. Even after the giving and lodging of such notice, the Company shall be entitled to give effect to any instrument signed under the authority to sign and certified by any officer of the Company as being in order before the giving and lodging of such notice.

17.6. Subject to article 189 of Luxembourg Company Law and to the extent such article is Applicable Law, the executor or administrator of a deceased member or the trustee of an insolvent member or the curator of any insane or prodigal member or any person duly appointed by competent authority to represent or act for any member shall, subject to the provisions of article 21 regarding joint holders, be the only person recognised by the Company as having any title to any share registered in the name of such member.

17.7. Subject to article 189 of Luxembourg Company Law and to the extent such article is Applicable Law and subject to any laws for the time being in force relating to stamp duty or duty upon the estates of deceased persons, any person recognised in terms of article 21 as having any title to any share and also the legal guardian of any minor member and any person who obtains title to any share by operation of law in any other manner may, upon producing such evidence as to the capacity in which he claims to act under this article or as to his title as the Directors think sufficient and subject to the provisions as to transfer hereinbefore contained, transfer such share to himself or to any other person. This article is referred to in these Articles as "the transmission article".

17.8. Subject to article 189 of Luxembourg Company Law and to the extent such article is Applicable Law, a person who submits proof of his appointment as the executor, administrator, trustee, curator or guardian in respect of the estate of a deceased member or the estate of a member whose estate has been sequestrated or who is otherwise under a disability, or of his appointment as the liquidator of any body corporate which is a member, shall be entered in the register nomine officii, and shall thereafter, for all purposes, be deemed to be a member.

18. Increase of share capital.

18.1. The Company may issue further shares in accordance with Applicable Law.

18.2. The Directors are also authorised to issue further shares within the limits of the authorised share capital.

18.3. The Company may from time to time by special resolution increase its capital by such sum divided into shares of such amount, or may increase the number of its shares of no par value to such number, as the resolution shall prescribe.

18.4. The Company may increase its capital constituted by shares of no par value by transferring reserves or profits to the stated capital, with or without a distribution of shares.

18.5. Except as otherwise provided by the conditions of issue or by the Constitutional Documents, any capital raised by the creation and issue of new shares shall be considered part of the original capital, and shall be subject to the provisions of the Constitutional Documents with reference to transfer and transmission and otherwise.

18.6. Shareholders in general meeting may authorise the Directors to dispose of the shares as the Directors in their discretion may think fit, subject to the provisions of Applicable Law.

19. Consolidation, Subdivision, Conversion of preference shares.

19.1. Subject to any restrictions in the Constitutional Documents and/or the Transaction Documents, the Company may by special resolution of the shareholders, adopted in accordance with Applicable Law:

19.1.1. consolidate and divide all or any part of its capital into shares of a larger amount than its existing shares or consolidate and reduce the number of issued shares of no par value to such number as the resolution shall prescribe;

19.1.2. divide its capital or any part of its capital into shares of a smaller amount than is fixed by its Constitutional Documents by subdivision of its existing shares or any of them, subject nevertheless to the provisions of Applicable Law and so that, as between the resulting shares, no one or more of such shares may by the resolution by which such subdivision is effected be given any preference or advantage as regards dividend, capital, voting or otherwise over the other or any other of such shares;

19.1.3. increase the number of its issued no par value shares without an increase of its stated capital;

19.1.4. convert all of its ordinary or preference share capital consisting of shares having a par value into stated capital constituted by shares of no par value;

19.1.5. convert its stated capital constituted either by ordinary or preference shares of no par value into capital consisting of shares having a par value;

19.1.6. vary the rights attached to any shares not yet issued;

19.1.7. convert any of its shares, whether issued or not, into shares of another class or classes and attach thereto respectively any preferential, qualified, special or deferred rights, privileges or conditions; and/or

19.1.8. subject to the provisions of Applicable Law, convert its issued preference shares into shares which can be redeemed.

19.2. The Company may by resolution adopted in accordance with Applicable Law, and the provisions of Applicable Law shall apply mutatis mutandis to that resolution and meeting as if the resolution were a special resolution, reduce its issued share capital, any share premium account and any capital redemption reserve fund and in particular, may cancel any paid up share capital which has been lost or is not represented by available assets, in any manner, at any time and from time to time.

20. Acquisition by Company of its own shares. Subject to any restrictions in the Constitutional Documents and/or the Transaction Documents, the Company may:

20.1. by special resolution of its shareholders, approve the acquisition of shares issued by the Company in the manner set out and subject to the provisions of Applicable Law; and

20.2. if the Company is a subsidiary, may acquire shares in its holding company but not exceeding a number of such shares which together with all shares held by fellow subsidiaries of that holding company, totals 10% of the issued shares of the holding company.

21. Payments to shareholders. Notwithstanding the provisions of the Articles insofar as they relate to payment of dividends or distributions to members, the Company may only, subject to Applicable Law and the Transaction Documents, make payments to members.

22. Modifying rights. Subject to the provisions of Applicable Law, the Transaction Documents and the Constitutional Documents, if at any time the share capital is divided into different classes of shares, the rights attaching to any class may (unless otherwise provided by the terms of issue of the shares of that class) be varied with the consent in writing of the holders of not less than three-fourths of the issued shares of that class as well as with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the shares of the class, and the provisions of Applicable Law shall apply mutatis mutandis to that resolution and meeting as if the resolution were a special resolution. To every such separate general meeting the provisions of these Articles relating to general meetings shall apply mutatis mutandis but so that, unless the shares of that class are held by only one member, the necessary quorum shall be two persons holding or representing the holders of at least one-third of all the issued shares of the class.

23. Borrowing. The Company may not incur any borrowings other than as permitted or envisaged in accordance with the provisions of the Transaction Documents.

24. General meetings.

24.1. Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders or should the company have 25 or less members by way of circular resolutions ("Shareholders Circular Resolutions").

24.2. Save as is provided for under Applicable Law, an annual general meeting shall be held not later than six months after the end of each financial year of the Company. The annual general meeting of the Company shall be held at such place and at such time as the Directors may from time to time determine.

24.3. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

24.4. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

24.5. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual general meeting or by way of a Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

24.6. Any general meeting other than an annual general meeting of the Company shall be called a "general meeting", but for purposes of these Articles a reference to a "general meeting", unless the context otherwise requires, shall include an annual general meeting. A meeting resolving to amend the Articles shall be called an "extraordinary general meeting".

24.7. The Directors may, whenever they think fit, convene a general meeting or an extraordinary general meeting, and the Directors shall forthwith proceed to convene a general meeting or extraordinary general meeting if and when required so to do in accordance with the provisions of Applicable Law.

24.8. An annual general meeting or an extraordinary general meeting or any other general meeting called for the passing of a special resolution shall be called by not less than twenty-one clear calendar days' notice in writing and any other general meeting shall be called by not less than fourteen clear days' notice in writing. The notice shall be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day for which it is given, and shall specify the place, the day and the hour of the meeting and, in the case of special business, the general nature of such business and shall be given in the manner mentioned below or in such other manner, if any, as may be prescribed by the Company in general meeting, to such persons as are, under the Constitutional Documents, entitled to receive such notices from the Company; provided that a meeting of the Company shall, notwithstanding the fact that it is called by shorter notice than that specified in this article, be deemed to have been duly called if it is so agreed by all of the members having a right to attend and vote at the meeting.

24.9. In every notice calling a general meeting of the Company and on the face of every proxy form issued at the expense of the Company, there shall appear with reasonable prominence a statement that a member entitled to attend

and vote at this meeting is entitled to appoint one or more persons as his proxy to attend, speak and vote in his stead and that a proxy need not be a member.

25. Proceedings at general meetings.

25.1. The business of an annual general meeting shall be to receive and consider the annual financial statements, to declare or sanction dividends (where applicable), and to elect Directors, auditors, and other officers in the place of those retiring, if any. All other business transacted at an annual general meeting and all business transacted at a general meeting shall be deemed special. Unless due notice of this special business has been given, no special business shall be transacted at an annual general meeting and only such business of which due notice has been given shall be transacted at a general meeting.

25.2. Subject to article 25.4 and article 25.5, the quorum for a general meeting and at an adjourned or postponed meeting shall be two members entitled to vote, present in person or by proxy or, if the Company has only one member, such member, or in the case of a member being a trust, its trustee(s), or being a body corporate, its representative(s) or, if the Company is a wholly owned subsidiary, the representative of the holding company.

25.3. No business shall be transacted at any general meeting unless the requisite quorum shall be present at the commencement of and throughout such meeting.

25.4. Subject to Applicable Law and any provision to the contrary which may require more stringent majority requirements and in light of the fact that decisions resolving to amend the Articles shall be resolved upon by a majority of members representing three-quarters of the corporate capital, at least a majority of the members need to be present or represented at an extraordinary general meeting.

25.5. Should the Company change its nationality or should the members be obliged to increase his participation in the company, all the members must be present or represented at the extraordinary general meeting in order for a quorum to be present thereat.

25.6. The chairman elected by the Directors in terms of article 30.3 shall be entitled to take the chair at every general meeting, or if there be no chairman or if he shall have notified his inability to be present at the meeting, or if at any meeting he shall not be present within ten minutes after the time appointed for holding such meeting, the members personally present and the representatives of members which are bodies corporate shall choose another Director as chairman; and if no Director be present, or if all the Directors present decline to take the chair, then such members and representatives shall choose one of their number to be chairman.

25.7. Save as is otherwise expressly provided by Applicable Law or by the Constitutional Documents, all questions, matters and resolutions arising at or submitted to any general meeting shall be adopted by members representing more than half of the share capital. The chairman shall not have a casting vote in addition to the vote or votes to which he may be entitled as a member, either on a show of hands or on a poll.

25.8. Subject to the provisions of Applicable Law, at any general meeting, unless a poll is demanded, a declaration by the chairman that a resolution has been carried, or carried by a particular majority, or lost, or not carried by a particular majority, shall be final and an entry to that effect in the minute book of the Company shall be conclusive evidence of the fact without proof of the number or proportion of the votes recorded in favour of or against such resolution.

25.9. At any general meeting all the votes shall be taken by a poll.

25.10. Scrutineers shall be appointed by the chairman to count the votes and to declare the result of the poll, and their declaration, which shall be announced by the chairman of the meeting, shall be deemed to be the resolution of the meeting. In case of any dispute as to the admission or rejection of a vote, the chairman of the meeting shall determine the dispute and the determination of the chairman made in good faith shall be final and conclusive.

25.11. Subject to the provisions of Applicable Law, a resolution in writing signed by all the members and inserted in the minute book of the Company shall be as valid and effective as if it had been passed at a general meeting duly called and constituted and shall be deemed (unless a statement to the contrary is made in that resolution) to have been passed on the last day on which that resolution is signed by any one or more of the members, as the case may be. That resolution may consist of two or more documents in the same form each of which is signed by one or more members, as the case may be.

25.12. The chairman of a general meeting may, with the consent of the meeting, adjourn the meeting from time to time and from place to place, and he shall adjourn the same if duly required so to do in accordance with the provisions of Applicable Law, but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place.

26. Voting.

26.1. Subject to any special terms as to voting on which any share may be issued and subject to Applicable Law every person entitled to vote and present in person or by proxy, and if the person is a body corporate, its representative, shall have one vote for every share held or represented by him. No voting shall take place at any meeting of the Company on a show of hands.

26.2. Subject to Applicable Law, on a poll taken at any such meeting a person entitled to more than one vote need not, if he votes, use all his votes or cast all the votes he uses in the same way.

26.3. The persons entitled to attend and vote at general meetings of the Company shall be:

26.3.1. the members, subject to the provisions of the Articles as regards joint holders of shares;

26.3.2. persons entitled under articles 17.7 and 17.8 to the transfer of any shares; and

26.3.3. proxies of the persons referred to in articles 26.3.1 and 26.3.2 above, duly appointed in the manner prescribed in the Articles.

26.4. Every such person shall also be entitled to speak at such meetings.

26.5. When there are joint registered holders of any shares, any one of such persons may vote at any meeting in respect of such shares as if he were solely entitled thereto, but if more than one of such joint holders be present or represented at any meeting, that one of the said persons whose name stands first in the register in respect of such shares or his proxy, as the case may be, shall alone be entitled to vote in respect of such shares. Several executors or administrators of a deceased member in whose name any shares stand shall for the purpose of this article be deemed joint holders thereof.

26.6. The parent or guardian of a minor, and the curator bonis of a lunatic member, and also any person entitled under article 17 to the transfer of any shares, may vote at any general meeting in respect thereof in the same manner as if he were the registered holder of those shares; provided that he shall, at least forty-eight hours before the time of holding the meeting at which he proposes to vote, satisfy the Directors that he is such parent, guardian or curator or that he is entitled under article 17 to the transfer of those shares, or that the Directors have previously admitted his right to vote in respect of those shares.

27. Proxies.

27.1. Any person referred to in articles 26.3.1 and 26.3.2 may appoint one or more persons, whether members or not, to act as his proxy or proxies at any meeting of the Company or any adjournment thereof. The appointment of a proxy shall be made either by means of a proxy form or by a power of attorney or by such other means as may be acceptable to the Directors.

27.2. Every proxy form, whether for a specified meeting or otherwise, shall be in such form as the Directors shall from time to time approve and shall comply with the provisions of Applicable Law.

27.3. The instrument or other authority appointing a proxy to attend and vote at any general meeting or establishing the right of any person to the transfer of shares under article 17.7 shall be deposited at the Company's office or elsewhere as may be determined by the Directors not less than twenty-four hours before the time for the holding of the meeting or adjourned meeting, as the case may be, at which such proxy or person proposes to vote, or at such other places and within such time as the Directors may from time to time direct and unless such instrument or authority is so deposited such proxy or person shall not be entitled to attend and vote at the meeting. In calculating the period referred to above, Saturdays, Sundays and public holidays shall not be taken into account.

27.4. Proxy forms which, although not before a general meeting, have been duly deposited in accordance with the provisions set out above shall be valid for all the purposes of the meeting and the chairman of the meeting shall be entitled and empowered to act upon e-mailed, telefaxed or other written information relating to such forms and the terms thereof if such information purports to emanate from some person or persons in authority in the Company's offices or such other places as may be determined by the Directors, as the case may be.

27.5. No instrument of proxy shall be valid after the expiry of twelve months from the date of its execution unless specifically so stated on the instrument itself.

27.6. A vote given by a proxy in accordance with the terms of the instrument appointing him shall be valid notwithstanding the previous death or insanity of the principal, or revocation of the authority, or transfer of the share in respect of which the vote is given, unless an intimation in writing of the death, insanity, revocation or transfer shall have been received at the office before the meeting.

28. Directors.

28.1. The number of Directors (gérants) shall at least be one.

28.2. The Directors shall not have the power to appoint any person as a Director, either to fill a casual vacancy or as an additional Director.

28.3. The Directors shall not be obliged to hold any shares to qualify them as Directors.

28.4. Notwithstanding the provisions of this article 28, the management and control of the Company shall take place in Luxembourg and shall not be inconsistent with any resolutions passed by a general meeting of the members.

28.5. No resolution passed by a general meeting shall invalidate any prior act of the Directors which would have been valid if that resolution had not been passed.

28.6. A Director shall cease to hold office as such:

28.6.1. if by order of court his estate is provisionally or finally sequestrated or he is declared unable to manage his affairs or has been declared a prodigal or has been convicted of an offence involving dishonesty; or

28.6.2. if by notice in writing to the Company he resigns his office; or

28.6.3. if he ceases to be a Director or becomes prohibited from being a Director by virtue of Applicable Law or any other legislation or law; or

28.6.4. if he be removed from office by a resolution signed by all his co-Directors; or

28.6.5. if he is removed under article 28.8.

28.7. No Director or intending Director shall be disqualified by his office from contracting with the Company, whether with regard to such office or as vendor or purchaser or otherwise, nor shall any such contract, or any contract or arrangement entered into by or on behalf of the Company, in which any Director shall in any way be interested, be or be liable to be avoided; nor shall any Director so contracting or being so interested be liable to account to the Company for any profit realised by any such contract or arrangement by reason of such Director holding that office, or of the fiduciary relationship thereby established, provided the nature of his interest has been declared by him in accordance with the provisions of Applicable Law.

28.8. Subject to the provisions of Applicable Law, the shareholders may by ordinary resolution remove any Director before the expiration of his period of office and may by ordinary resolution elect another person in his stead. The person so elected shall hold office during such time only as the Director in whose place he is elected would have held office.

28.9. The Company shall keep at the office a register containing the particulars of its Directors, managers and secretaries and shall furnish the Registrar of Companies with particulars thereof as provided for in Applicable Law.

28.10. If several directors are appointed, they constitute the board of directors ("Board").

29. Managing Directors.

29.1. Subject to any restrictions in the Constitutional Documents, the Directors or a committee of the Directors may from time to time appoint one or more of their number to be managing Director of the Company or to be the holder of any other executive office in the Company, including for the purposes of the Articles the office of chairman or deputy chairman, and may, subject to any contract between him or them and the Company, from time to time terminate his or their appointment and appoint another or others in his or their place or places.

29.2. Subject to any restrictions in the Constitutional Documents, the Directors may from time to time entrust and confer upon a managing Director or other executive officer appointed under article 29.1 for the time being such of the powers and authorities vested in them as they think fit, and may confer such powers and authorities for such time, and to be exercised for such objects and purposes and upon such terms and conditions and with such restrictions as they may think expedient, and they may convert such powers and authorities either collaterally with, or to the exclusion of, or in substitution for, all or any of the powers and authorities of the Directors in that behalf, and may from time to time revoke, withdraw, alter or vary all or any of such powers and authorities.

30. Proceedings of Directors.

30.1. The Directors may meet in Luxembourg for the despatch of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit. Except where there is only one Director of the Company, two Directors shall form a quorum. A Director may at any time require the secretary to convene a meeting of the Directors. Notice shall be given to all duly appointed Directors.

30.2. Questions arising at any meeting of the Directors shall be decided by a majority of votes. If the quorum of Directors is two, the chairman shall not have a second or casting vote if only two Directors are present at a meeting of Directors.

30.3. The Directors may elect a chairman of their meetings and one or more deputy chairmen to preside in the absence of the chairman, and may determine a period for which they are to hold office, but if no such chairman or deputy chairman is elected or if at any meeting neither the chairman nor a deputy chairman is present within ten minutes after the time appointed for holding the meeting, the Directors shall choose one of their number to be chairman of such meeting.

30.4. A meeting of the Directors at which a quorum is present shall be competent to exercise all or any of the authorities, powers and discretions by or under the Articles for the time being vested in or exercisable by the Directors generally.

30.5. A resolution signed by Directors (or their alternates, if permitted by Applicable Law) who are present in Luxembourg at the time when the resolution in question is signed by the first of such Directors, whose number is a majority of the Directors for the time being in office and is not less than a quorum for a meeting of Directors, and inserted in the minute book shall be as valid and effective as if it had been passed at a meeting of Directors. Any such resolution may consist of several documents, each of which may be signed by one or more Directors (or their alternates, if permitted by Applicable Law) and shall be deemed to have been passed on the date on which it was signed by the last Director who signed it (unless a statement to the contrary is made in that resolution).

30.6. A resolution signed by a majority of those Directors who were connected electronically with each other by a video, telephone or similar conference facility in circumstances where:

30.6.1. the Directors so connected remained connected for the duration of the conference and constituted all the Directors of the Company; or

30.6.2. all Directors of the Company have been given, or reasonable attempts have been made to give, notification (whether electronic or otherwise) of the proposed conference and the Directors so connected were in total not less than sufficient in number to form a quorum at a meeting of Directors; and

30.6.3. the subject matter of the resolution has been discussed during the conference; and

30.6.4. the Chairman, or failing him the Deputy Chairman, or failing him any other Director so connected, certifies in writing that the requirements of 30.6.1 or 30.6.2 and 30.6.3 have been complied with;

shall be deemed to have been passed on the date on which it was signed by the Director who last signed it (unless a statement to the contrary is made in that resolution) and such resolution may consist of several documents, each of which may be signed by one or more of the Directors participating in such conference.

30.7. Subject to any restrictions in the Constitutional Documents and Articles, the Directors may delegate any of their powers to a committee consisting of such member or members of their body. Any committee so formed shall, in the exercise of the powers so delegated, conform to any regulations that may from time to time be imposed on it by the Directors.

30.8. The Board shall meet upon the request of any director, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

30.9. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

30.10. No notice is required if all directors of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a quorum of directors, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

30.11. Save as otherwise expressly provided by the Constitutional Documents, all documents to be executed by the Company shall be signed, drawn, accepted, endorsed or executed, as the case may be, by any 2 (two) Directors, acting jointly.

30.12. Save as otherwise provided by the Constitutional Documents and subject to Applicable Law, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any 2 (two) Directors.

31. Powers of Directors. The management of the business and the control of the Company shall be vested in the Directors who may exercise all such powers as may be exercised by the Company and are not hereby or by Applicable Law expressly directed or required to be exercised by the Company in general meeting but subject, nevertheless, to the restrictions in the Constitutional Documents, the provisions of the Articles and to any resolution not inconsistent with the Constitutional Documents or Articles passed at any general meeting of the members in accordance therewith; but no resolution passed by the Company in general meeting shall invalidate any prior act of the Directors which would have been valid if such resolution had not been passed.

32. Statutory records.

32.1. The Directors shall comply with all the requirements of Applicable Law as to the keeping of statutory records including those relative to the register, a register of interests of Directors and others in shares and debentures of the Company, a register of Directors and officers, a register of pledges and bonds, a register of the interests in contracts of Directors and officers, a register of fixed assets, a register of allotments, a Directors' attendance book and a minute book or books. The minutes shall record inter alia the names of all Directors present at each meeting of Directors or of any committee, all appointments of officers and all resolutions of general meetings and of meetings of Directors and committees.

32.2. The minutes of any meeting of the Directors or of any committee or of the Company if purporting to be signed by the chairman of the meeting or by the chairman of the next succeeding meeting of Directors or the Company and any resolutions passed in pursuance of articles 30.5 and 30.6, as the case may be, and any extract from such minutes or extract from any resolution in writing passed in terms of articles 30.5 and 30.6, if signed by any Director or by the secretary or by any duly authorised person acting in the place of the secretary, shall be receivable as evidence of the matters stated in such minutes or extracts.

33. Dividends.

33.1. Subject to Applicable Law, the provisions of the Transaction Documents and the restrictions in the Constitutional Documents, the Company in general meeting of shareholders or the Directors, in the case of interim dividends, may from time to time declare a dividend to be paid to the members in proportion to the number of shares held by them in each class; provided that until any guarantees have been redeemed or repaid in full, the Company may not declare or pay any dividends to its shareholders.

33.2. Dividends shall be declared payable to members registered as such on a date subsequent to the date of the declaration of the dividend.

33.3. Subject to Applicable Law, no larger dividend shall be declared by the Company in general meeting than is declared by the Directors, but the Company in general meeting may declare a smaller dividend.

33.4. Dividends shall be payable only out of the profits (whether current or past) of the Company and no dividend shall carry interest as against the Company. Subject to Applicable Law, the declaration of the Directors as to the amount of the profits of the Company shall be conclusive.

33.5. Dividends shall be declared in the currency of the Republic of South Africa.

33.6. Any dividend so declared may be paid and satisfied either wholly or in part in paid up shares of the Company or in cash or in one or more of such ways, subject to the provisions of Applicable Law, as the Directors (in the case of interim dividends) or the general meeting of shareholders may at the time of declaring the dividend determine and direct.

33.7. Subject to Applicable Law, both the Directors and the general meeting of the shareholders may, from time to time, pay to the members on account of the next forthcoming dividend such interim dividend as in their judgment the position of the Company justifies, provided that the Company has sufficient available distributable funds.

33.8. In case several persons are registered as the joint holders of any shares, any one of such persons may give effective receipts for all dividends and payments on account of dividends in respect of such shares.

33.9. All dividends, interest or other moneys payable to the registered holder of shares may be paid by cheque or otherwise as the Directors may from time to time determine, and may be sent by post to the last registered address requested by him, or, in the case of joint holders, to that one of them first named in the register in respect of such joint holdings; and the payment of such cheque or payment by electronic transfer into the bank account nominated by the holder, or in the case of joint holders into the bank account nominated by the holder whose name stands first in the register in respect of the share, shall be a good discharge by the Company in respect thereof. For the purpose of this article, no notice of change of registered address or instructions as to payment being made at any other address which is received by the Company between the record date for the dividend or return of capital and the respective date of payment of the dividend or repayment of capital, as the case may be, (both dates inclusive) and which would have the effect of changing the currency in which such payment would be made, shall become effective until after such date of payment. Every such payment made by electronic transfer shall be made at the risk of such holder or joint holders.

33.10. All unclaimed dividends payable to the registered holder of shares may be invested or otherwise made use of by the Directors for the benefit of the Company until claimed, provided that all moneys, other than dividends, which are payable to the registered holders of shares shall be held in trust by the Company until lawfully claimed by the shareholder concerned (subject to article 33.12).

33.11. The Company shall not be responsible for the loss in transmission of any cheque or other document sent through the post either to the registered address of any member or to any other address requested by him or for the loss or misdirection of any electronic transfer.

33.12. Dividends unclaimed for a period of not less than three years from the date on which such dividends became payable may be declared forfeit by the Directors for the benefit of the Company.

34. Capitalisation. Subject to the provisions of Applicable Law and the restrictions in the Constitutional Documents, the Company in general meeting, may at any time and from time to time pass a resolution to capitalise any sum forming part of the undivided profits standing to the credit of the Company's reserve fund, or any sum in the hands of the Company and available for dividend, or any sum carried to reserve as a result of a sale or revaluation of the assets of the Company or any part thereof, or any sum transferred to the capital redemption reserve fund, or any sum received by way of premium on the issue of any shares, debentures or debenture stock of the Company. Such resolution may provide that any such sum or sums shall be set free for distribution and be appropriated to and amongst the members either with or without deduction for income tax, rateably according to their rights and shareholdings, in such manner as the resolution may direct; provided that no such distribution shall be made by the Company unless recommended by the general meeting of shareholders and in accordance with such resolution, the Company shall apply such sum or sums in paying up shares, and appropriate such shares to, or distribute the sum or sums amongst the holders of such shares rateably according to their shareholding thereof respectively as stated above.

35. Reserve fund.

35.1. Subject to Applicable Law, five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to the reserve fund ("Legal Reserve Fund"). This allocation ceases to be required when the amount in the Legal Reserve Fund reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

35.2. Before declaring any dividends, the general meeting of shareholders may set aside out of the amount available for dividends such sum as they think proper as a reserve fund or as an addition thereto ("Other Reserve Fund"). The general meeting of shareholders may divide the Other Reserve Fund into such special funds as they think fit, with full power to employ the assets constituting such fund or funds in the business of the Company, or may invest the assets upon such investments (other than shares of the Company) as they may select, without being liable for any depreciation of, or loss in consequence of such investments whether the same be usual or authorised investments for trust funds or not.

35.3. The Other Reserve Fund shall, be available for the equalisation of dividends or for making provision for exceptional losses, expenses or contingencies, or for the extension or development of the Company's business, or for writing down the value of any of the assets of the Company, or to cover the loss in wear and tear or other depreciation in value of any property of the Company, or for any other purpose to which the profits of the Company may be properly applied; and

the Directors may at any time divide among the members by way of bonus, or special dividends, any part of the reserve funds which they, in their discretion, may determine not to be required for such purposes.

35.4. Following the issue of the first B Preference Share, the Company shall not reduce its share premium account to an amount less than an amount equal to the minimum amount of the legal reserve in the Legal Reserve Fund, required by Luxembourg Law and provided for in article 35.1, less the Minimum Amount and such Minimum Amount shall be kept by the Company as a non-distributable capital reserve in the Non-Distributable Capital Reserve Fund and such Minimum Amount shall be considered to be capital for purposes of calculating the amount allocated to the Legal Reserve Fund provided for in article 35.1.

36. Accounting records.

36.1. The Directors shall cause to be kept such accounting records as are prescribed by Applicable Law. The accounting records shall be kept at the office, or at such other place or places as the Directors think fit, and such accounting records shall always be open to the inspection of the Directors.

36.2. From time to time the Directors shall determine whether, and to what extent, and at what times and places, and under what conditions or regulations, the accounts and accounting records of the Company, or any of them, shall be open to the inspection of members.

36.3. No member (other than a Director) shall have any right to inspect any account or accounting record or document of the Company, except as conferred by Applicable Law or as authorised by the Directors, or as authorised by a resolution of the Company in general meeting.

36.4. From time to time and pursuant to the provisions of Applicable Law, the Directors shall cause to be prepared, and to be laid before the Company in general meeting, such annual financial statements and reports as are required by Applicable Law.

36.5. Pursuant to the provisions of Applicable Law, a copy of every annual financial statement which is to be laid before the Company in general meeting shall be delivered or sent by post to the registered address of every member and debenture holder or other person entitled to receive notice of general meetings of the Company, at least 21 days prior to such meeting at which the financial statements are to be laid before the Company, at the same time and in the same manner as notices of annual general meetings are given to members in terms of these Articles.

37. Audit.

37.1. The provisions of Applicable Law shall be complied with in connection with the appointment of an auditor or auditors.

37.2. The remuneration of the auditors shall be fixed by agreement with the Company.

37.3. At least once in every financial year of the Company, the auditors shall examine the annual financial statements and group annual financial statements, if any, and shall report thereon to the members in terms of the provisions of Applicable Law.

37.4. The auditors shall at all reasonable times have access to the accounting records and vouchers of the Company and also shall have all the further rights conferred upon them by the provisions of Applicable Law.

38. Notices.

38.1. A notice shall be served by the Company, the Directors of the Board to all members either personally or by sending it by post to a registered address, to the extent permitted by Applicable Law. If a member has not notified an address, he shall be deemed to have waived his right to be served with notices, to the extent permitted by Applicable Law.

38.2. All notices with respect to any shares to which persons are jointly entitled may be given to whichever of such persons is recognised by the Company as having title to such shares in terms of articles 14.5 or 17.6, as the case may be, and notice so given shall be sufficient notice to all the holders of such shares.

38.3. The notice may be given by the Company to the persons entitled to a share in consequence of the death or insolvency of a member, by sending it through the post in a prepaid envelope addressed to them by name, or by the title of representatives of the deceased, or trustees of the insolvent or by any like description, at the address (if any) supplied for the purpose by the persons claiming to be so entitled, or (until such address has been so supplied) by giving the notice in any manner in which the same might have been given if the death or insolvency had not occurred.

38.4. Any notice sent by the Company by post shall be deemed to have been served on the 10th day following the day on which the notice is posted, and in proving such service, it shall be sufficient to prove that the letter containing the notice was properly addressed and posted.

38.5. If a given number of days' notice, or notice extending over any other period, is required to be given, the day of service and the day of the meeting, shall not be counted in such number of days or other period unless otherwise provided in the Articles.

38.6. Every notice calling a general meeting of the Company shall comply with the provisions of Applicable Law.

38.7. A notice given to any member shall be binding on all persons claiming on his death or on any transmission of his interests.

38.8. The signature to any notice given by the Company may be written or printed, or partly written and partly printed.

39. Winding up.

39.1. To the extent permitted by Applicable Law, neither the Directors, in their own capacity or on behalf of the Company, nor any member of the Company, shall institute, or join with any person in instituting, any proceedings for the liquidation, winding-up or judicial management of the Company or any compromise or scheme of arrangement with its members or any of its creditors or any related relief, in any court in South Africa or elsewhere, until two years after any guarantee in relation to the Company's obligations has terminated, unless such Directors or members would or may incur personal liability for any failure to do so.

39.2. If the Company is wound up, the assets remaining after payment of the debts and liabilities of the Company and the costs of the liquidation shall be applied as follows:

39.2.1. to repay to the members the amounts paid up on the shares respectively held by each of them; and

39.2.2. the balance (if any) shall be distributed among the members in proportion to the number of shares respectively held by each of them;

provided that the provisions of this article shall be subject to the rights of the holders of shares (if any) issued upon special conditions and subject to Applicable Law.

39.3. In a winding-up, any part of the assets of the Company, including any shares or securities of other companies may, with the sanction of a special resolution of the Company, be paid to the members of the Company in specie, or may, with the same sanction, be vested in trustees for the benefit of such members, and the liquidation of the Company may be closed and the Company dissolved.

40. Indemnity.

40.1. Subject to the provisions of Applicable Law and the restrictions in the Constitutional Documents, every Director, manager, secretary and other officer or employee of the Company shall be indemnified by the Company against all costs, losses and expenses which any such officer or employee may incur, or become liable for by reason of any contract entered into or act or deed done by him either as such officer or servant, or in any way in the discharge of his duties, unless the same happens through his own negligence, dishonesty or wilful default. It shall be the duty of the Directors to pay any such costs, losses and expenses out of the funds of the Company.

40.2. Subject to the provisions of Applicable Law, no Director, manager, secretary or other officer or employee of the Company shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director or officer or employee or for loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Directors, any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the insolvency or delictual acts of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part, or for any other loss, damage or misfortune whatever which shall happen in the execution of the duties of his office, or in relation thereto, unless the same happens through his own negligence or dishonesty or wilful default.

41. The "B" Preference shares.

41.1. Until such time as the holders of "B" preference shares have received, in any financial year of the Company, dividends or other payments (not constituting a return of capital) from the Company in an aggregate amount exceeding a certain percentage (as determined by the directors in their discretion) of the value of the assets of the Company on the last day of such financial year (as reflected in the audited balance sheet for that year) (the "Total Annual Payment"), the "B" preference shares shall confer on the holders thereof the right to receive distributable profits declared as dividends and any other payments to shareholders (not constituting a return of capital) from time to time, in priority to any rights whatsoever of the holders of the ordinary shares to dividends or any other such payments to shareholders, in an amount per "B" preference share equal to the entire amount of any dividend declared or any such payment to shareholders divided by the number of "B" preference shares then in issue such that until such time as the holders of "B" preference shares have received the Total Annual Payment, the holders of the ordinary shares shall not receive any dividend declared or any other such payments to shareholders. After the holders of "B" Preference Shares have received the Total Annual Payment, the holders of "B" Preference Shares shall not be entitled to participate in or receive any further dividends declared or any other payments to shareholders (not constituting a return of capital).

41.2. Subject to the provisions of Applicable Law, the "B" preference shares shall be redeemable at the time and in the manner provided for in articles 41.3, read with the resolution adopted by the directors at the time of issue of the relevant "B" preference shares (the "Resolution").

41.3. Subject to the provisions of Applicable Law, the Company shall redeem the "B" preference shares against delivery to the Company of the "B" preference share certificate(s) (or, in the event of any such certificate having been lost or destroyed, an appropriate written indemnity), for a redemption consideration ("the Redemption Consideration") determined in accordance with the Resolution. Should the Company not be able to redeem the "B" preference shares without reducing the Minimum Amount in the Non-Distributable Reserve Reserve Fund, the Redemption Consideration will be reduced by an amount equal to the amount in the Non-Distributable Reserve Reserve Fund.

41.4. The Company shall be entitled to apply the share premium account in providing for the premium payable on redemption of the "B" preference shares and, on redemption of the "B" preference shares, the Company shall reduce its share premium account by an amount equal to the Redemption Consideration in respect of the "B" preference shares redeemed less the aggregate par value of such shares.

41.5. The "B" preference shares shall, on any return of capital, whether pursuant to a share repurchase by the Company, a winding up (including any liquidation dividend) or otherwise, entitle the holders thereof to an amount equal to an amount per "B" preference share equal to the Redemption Consideration, in priority to any payment to the holders of the ordinary shares in the capital.

41.6. The holders of "B" preference shares shall be entitled to attend any meeting of the shareholders of the Company and be entitled to vote, either in person or by proxy, at any such meeting by virtue or in respect of the "B" preference shares held by such holder.

41.7. The Company shall not be entitled to:

41.7.1. amend, delete, add to, alter or cancel any of the rights or privileges of the holders of "B" preference shares or any of the terms or conditions applicable to the "B" preference shares; or

41.7.2. issue any shares or preference shares or other equity which in any rank in priority to the "B" preference shares in relation to dividends or a return of capital,

unless the Company has first obtained:

41.7.3. the prior written consent of the holders of at least 75% (seventy-five percent) of the "B" preference shares at that time; or

41.7.4. the prior sanction of a resolution passed at a separate meeting of the holders of "B" preference shares at that time mutatis mutandis:

41.7.4.1. in accordance with the manner prescribed by the Articles for general meetings of members of the Company; and

41.7.4.2. in the same manner and with the same majorities as required by Applicable Law in respect of a special resolution.

41.8. Save in accordance with the provisions of this article 41, the "B" preference shares shall not entitle the holders thereof to any further participation in the profits or assets of the Company.

42. The financial year of the Company. The financial year end of the Company starts annually on the first day of January and it shall end on the last day of December.

Confirmation as to shareholding

Credit Suisse Asset Finance Limited, above mentioned	74 shares
Kingsfield Capital (Proprietary) Limited, above mentioned	<u>26 shares</u>
Total: one hundred	100 shares

Third resolution

1. The following persons are appointed as directors (gérants) of the Company for an indefinite period:

- Mr. Germain Trichies, banker, residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, born on 23 November 1954 in Pétange (Luxembourg);

- Mr. Fernand Schaus, deputy of the Head of Product Management, residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, born on 26 April 1967 in Sandweiler (Luxembourg); and

- Mr. Mario Meisch, banker, residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, born on 14 November 1957 in Luxembourg (Luxembourg).

Fourth resolution

KPMG Inc is appointed as réviseur d'entreprises of the Company for a period of an indefinite period.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

SPRINGBLACK FINANCE (PROPRIETARY) LIMITED

une "Limited Company" constituée sous les lois d'Afrique du Sud

ayant le siège de son administration centrale et son siège principal de gestion à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et prenant pour les besoins luxembourgeois la forme d'une société à responsabilité limitée

Siège social: 27th Floor, 1, Thibault Square, Cape Town, 8001, Afrique du Sud.

TRANSFERT DE SIEGE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
ET DE SIEGE PRINCIPAL DE GESTION A LUXEMBOURG EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2009

En deux mille neuf, le vingtième jour de novembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Credit Suisse Asset Finance Limited, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, inscrite en tant que société externe en Afrique du Sud sous le numéro 2007/016608/10 (CSAF);

détenant 74 actions émises par SPRINGBLACK FINANCE (PROPRIETARY) LIMITED, une "limited company" régie par les lois d'Afrique du Sud, ayant son siège social au 27th Floor, 1 Thibault Square, Cape Town, 8001 (la Société);

représentée par Me Danielle Kolbach, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 novembre 2009;

2. Kingsfield Capital (Proprietary) Limited, une société constituée sous les lois d'Afrique du Sud, inscrite en Afrique du Sud sous le numéro 2000/002708/07 (Kingsfield);

détenant 26 actions de la Société;

représentée par Me Danielle Kolbach, prémentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 novembre 2009.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant de noter que toutes les cents actions représentant l'entière du capital social de la Société sont présentes ou dûment représentées. Les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont eu connaissance et ont été dûment informés de l'ordre du jour antérieurement à l'assemblée (l'Assemblée). L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est partant valablement constituée et peut délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. transfert du siège de l'administration centrale et du siège principal de gestion de la Société au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. mise en conformité des statuts de la Société à la loi luxembourgeoise;

3. établissement du capital social à ZAR 101,00 divisé en 100 (cents) actions nominatives, ayant une valeur nominale de ZAR 1,00 (un rand) chacune, toutes souscrites et entièrement payées et 1 (une) action de préférence sous forme nominative, ayant une valeur nominale de ZAR 1,00 (un rand), entièrement souscrite et payée plus un montant de ZAR 150.000,00 (cent cinquante mille rand) qui doit être affecté à une réserve non distribuable laquelle devra être considérée comme du capital social;

4. nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Germain Trichies, banquier, résidant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, né le 23 novembre 1954 à Pétange (Luxembourg);

- M. Fernand Schaus, vice-directeur Développement Produit, résidant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, né le 26 avril 1967 à Sandweiler (Luxembourg); et

- M. Mario Meisch, banquier, résidant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, né le 14 novembre 1957 à Luxembourg (Luxembourg); et

5. nomination de l'entité suivante en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une période indéterminée: KPMG Inc.

Après délibération, l'Assemblée décida de manière unanime de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Kingsfield et CSAF décident de transférer le siège de l'administration centrale et du siège principal de gestion de la Société au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Les parties considèrent que suite au prédit transfert, la Société se doit d'être en conformité avec la loi luxembourgeoise.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, Kingsfield et CSAF ont prié le notaire d'acter les statuts de la Société, de sorte à ce qu'ils soient en conformité avec la loi luxembourgeoise, et de déclarer les statuts suivants de la Société:

Les statuts de la Société sont les suivants:

1. **Interprétation.** Pour l'interprétation des présents statuts, sauf indication contraire du contexte:

1.1. les termes et expressions suivants ont la signification suivante:

"Loi Applicable"	la loi sud-africaine sur les sociétés (South African Companies Act 1973) ("Loi Sud-Africaine sur les Sociétés") de 1973 et tout amendement, modification ou remplacement éventuel de cette loi ou, si applicable, la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ("Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales") et tout éventuel amendement de cette loi, sauf en cas de conflit entre les lois sud-africaines et luxembourgeoises, auquel cas les lois du pays d'immatriculation de la Société s'appliqueront, à moins que la non-conformité avec la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales ne soit considérée comme une grave violation de cette dernière et susceptible d'entraîner la liquidation de la Société sur requête du ministère public luxembourgeois;
"Statuts"	les Statuts de la Société actuellement immatriculée en Afrique du Sud ou, si applicable, ceux de la Société actuellement immatriculée au Luxembourg, sauf en cas de conflit entre les statuts déposés en Afrique du Sud et ceux déposés au Luxembourg, auquel cas les premiers s'appliqueront;
"capital"	le capital de la Société divisé en parts sociales;
"CSAF"	Crédit Suisse Asset Finance Limited, société à responsabilité limitée immatriculée dans les Iles Caïman sous le numéro MC-184810 et immatriculée au titre de la Loi Sud-Africaine sur les Sociétés en tant que société extérieure sous le numéro 2007/016608/10;
"Documents Constitutifs"	l'acte constitutif sud-africain et les statuts de la Société immatriculée en Afrique du Sud et soumise aux lois sud-africaines ou, si applicable, l'acte constitutif luxembourgeois et les statuts de la Société immatriculée au Luxembourg et soumise aux lois luxembourgeoises, sauf en cas de conflit entre les Documents Constitutifs déposés en Afrique du Sud et ceux déposés au Luxembourg, auquel cas les premiers s'appliqueront;
"Gérants"	les gérants en exercice ou, le cas échéant, des Gérants réunis en conseil de gérance réunissant un certain quorum;
"procès-verbal"	le procès-verbal d'une assemblée générale ou d'une réunion des gérants, selon le cas;
"personne"	peut être une personne morale, une société ou une association de personnes, selon le cas;
"Registre des Sociétés"	le Registre des Sociétés sud-africain ou le Registre des sociétés luxembourgeois, selon le cas;
"parts"	parts du capital social;
"Document Transactionnels"	Les documents les documents tels que décrits au §3.13, "Document Transactionnels" (au singulier) pouvant, selon le contexte, décrire n'importe lequel d'entre eux.

1.2. tout mot au singulier sera interprété comme désignant aussi le pluriel et inversement, et tout mot du genre masculin sera interprété comme désignant aussi le genre féminin et inversement;

1.3. les intitulés des articles des présents statuts sont exclusivement à titre de référence et exclus de l'interprétation des clauses qu'ils introduisent.

2. **Raison sociale.** La dénomination sociale de la Société est: Springblack Finance (Proprietary) Limited.

3. **Principales activités de la Société.** La société aura principalement pour activité:

3.1. la participation à toute opération de financement avec droit de recours limité ("Opération de Financement avec Droit de Recours Limité" - dont notamment des prêts et des titres obligataires liés) de la société Crédit Suisse Asset Finance Limited (ou "CSAF", immatriculée aux Iles Caïman sous le numéro MC-184810 et immatriculée au titre de la Loi Sud-Africaine sur les Sociétés en tant que société extérieure sous le numéro 2007/016608/10) agissant pour le compte du partenariat simple (einfache Gesellschaft) tel que défini par l'article 530 du Code des Obligations Suisse (Obligationenrecht de 1912 et ses amendements) établi au titre d'un contrat de partenariat écrit (le "Spring Partnership") conclu entre CSAF en qualité de gérant associé et Crédit Suisse (société en commandite par actions immatriculée en Suisse au titre du Code des Obligations Suisse [Obligationenrecht] de 1912 et ses amendements sous la forme d'une société anonyme [Aktiengesellschaft] sous le numéro CH-020.3.923.549-1, sise à Paradeplatz 8, 8001, Zurich, Suisse), ladite

participation consistant à financer occasionnellement des investissements (sous la forme d'une vente pure et simple, d'une vente à terme, d'une opération de vente et rachat ou autre) dans des actifs (dont notamment des Bons du Trésor, des obligations de sociétés, des billets à ordre ou au porteur, des dépôts, des prêts ou des droits au titre d'une opération de vente et rachat, chacun génériquement désigné par "Actif de Référence") destinés à être achetés par la Société;

3.2. l'achat d'Actifs de Référence par le produit d'Opérations de Financement avec Droit de Recours Limité;

3.3. la disposition par réalisation, fermeture de position ou autre de tout actif de référence, ainsi que la réalisation de bons du trésor sud-africain détenus par la Société, à la suite de la fermeture de position d'un actif de référence qui est une opération de rachat ("Actif de Référence Repo");

3.4. la conclusion de tout accord avec toute société du Groupe Crédit Suisse ("Accord de Couverture") destiné à couvrir tout risque encouru par la Société au titre d'un Document Transactionnel (tel que défini ci-après);

3.5. la constitution de sûretés en faveur de toute personne, dont notamment par transfert de la propriété d'un actif, sur les obligations (dont notamment des obligations au titre d'une Opération de Financement avec Droit de Recours Limité, d'une Opération de Couverture ou d'une Opération d'Option de Vente) de la Société envers ladite personne, y compris par l'obtention du déblocage ou de la restitution d'une sûreté;

3.6. la détention et l'exécution de sûretés sur les obligations dues à la Société par un tiers au titre d'un Document Transactionnel (tel que défini ci-après);

3.7. la désignation et la révocation d'un ou de plusieurs prestataires de services (le "Prestataire de Services") chargés de gérer la conformité de la Société avec toutes les lois et tous les règlements qui lui sont applicables, ou de gérer et de contrôler les obligations de la Société lui incombant au titre de tout Document Transactionnel (tel que défini ci-après), ou de déterminer, de sélectionner, de contrôler et de gérer les Actifs de Référence pour le compte de la Société;

3.8. l'ouverture, la tenue et la fermeture de tout compte bancaire courant, compte de dépôt de titres ou compte-titres (chacun désigné par "Compte" et collectivement par "Comptes") nécessaire pour faciliter les activités envisagées aux § 3.1 à 3.7 et dans les autres Documents Transactionnels (tels que défini ci-après);

3.9. la conclusion, pour le compte du Spring Partnership, d'un accord d'option ("Accord d'Option de Vente") avec CSAF aux termes duquel, inter alia, le Spring Partnership pourra s'il le souhaite faire valoir ses droits d'unique bénéficiaire, au titre d'une fiducie enregistrée en Afrique du Sud, auprès de la Société en cas de survenue de certains événements précisés.

3.10. la conclusion avec Credit Suisse Prime Finance (South Africa) (Proprietary) Limited (ou "CSPF") d'un accord de vente aux termes duquel, inter alia, CSPF sera dans l'obligation, au titre d'un accord de souscription de parts préférentielles conclu avec Crédit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l. (ou "CSPC"), de vendre ses parts à la Société à une date définie dans un accord d'acquisition ("Accord d'Acquisition") à la suite d'un accord d'option de vente ou de vente à terme;

3.11. la conclusion d'un accord de rachat ("Accord de Rachat") avec Kingsfield Capital (Proprietary) Limited (immatriculée sous le numéro 2000/002708/07) ("Kingsfield") et avec CSAF;

3.12. l'émission de toute part assortie d'un tel droit de privilège, de report ou d'un autre droit ou restriction particulier (pouvant porter sur le dividende, le droit de vote, le rendement du capital ou autre) à destination de Crédit Suisse AG (ou "CS AG", immatriculée sous le numéro CH-020.3.923.549-1) dans des conditions qui pourront être à l'occasion déterminées par un conseil des Gérants et soumises à la Loi Applicable et aux Documents Constitutifs ("Accord de Parts Préférentielles");

3.13. la participation à tout accord et la signature de tout document (dont notamment tout amendement auxdits accords ou documents, consentement requis en rapport avec lesdits accords ou documents ou remplacement desdits accords ou documents) constatant les conditions applicables aux activités mentionnées aux § 3.1 à 3.12 ou auquel il est fait référence dans les documents constatant les accords mentionnés aux § 3.1 à 3.12 (chacun desdits accord, document, amendement, consentement ou remplacement et tout autre accord, document, amendement, consentement ou remplacement en rapport avec les accords mentionnés aux §3.1 à 3.12 et désignés par "Documents Transactionnels" par les associés du Spring Partnership étant un "Document Transactionnel", et collectivement désignés par les "Documents Transactionnels");

3.14. la participation à tous les accords et la signature de tous les documents (dont notamment tout amendement auxdits accords ou documents) nécessaires à la Société pour remplir ses obligations au titre des Documents Transactionnels;

3.15. l'exercice des droits (ainsi que, notamment, la renonciation à ces droits) et l'exécution des obligations de la Société au titre de chacun des Documents Transactionnels.

4. Objet social. La Société a pour objet:

4.1. la conclusion occasionnelle d'Opérations de Financement avec Droit de Recours Limité avec CSAF en rapport avec tout Actif de Référence destiné à être acheté par la Société comme stipulé à l'article 3.1;

4.2. l'achat d'Actifs de Référence par le produit d'Opérations de Financement avec Droit de Recours Limité;

4.3. la disposition de tout Actif de Référence et la réalisation du produit des Actifs de Référence Repo;

4.4. la conclusion d'Accords de Couverture;

4.5. la constitution de sûreté en faveur de toute personne sur les obligations de la Société (dont notamment au titre d'un Accord de Couverture ou de l'Accord d'Option de Vente) envers ladite personne;

4.6. la détention et l'exécution de sûretés sur les obligations dues à la Société par un tiers au titre d'un Document Transactionnel;

4.7. la désignation et la révocation d'un prestataire de services;

4.8. l'ouverture, la tenue et la fermeture de comptes;

4.9. la conclusion de l'Accord d'Option de Vente;

4.10. la conclusion de l'Accord d'Acquisition;

4.11. la conclusion des Accords de Rachat;

4.12. la conclusion de l'Accord de Parts Préférentielles;

4.13. la signature de tous les Documents Transactionnels;

4.14. la participation et la signature des accords et documents mentionnés à l'article 3.14;

4.15. l'exercice des droits (ainsi que, notamment, la renonciation à ces droits) et l'exécution des obligations de la Société au titre de chacun des Documents Transactionnels.

5. Objets accessoires exclus de l'objet social. Aucun des objets accessoires à l'objet social visés à la Section 33(1) de la Loi Sud-Africaine sur les Sociétés n'est exclu des objets accessoires à l'objet de la Société qui sont en nombre illimité.

6. Pouvoirs.

6.1. Hormis ceux autorisés, requis ou envisagés au titre d'un Document Transactionnel et hormis nécessité ou requête eu égard à permettre à la Société de remplir son objet social et d'exercer ses activités principales, les pouvoirs ou pouvoirs spéciaux de la Société qui sont exclues des pouvoirs pléniers définis à l'Annexe 2 de la Loi Sud-Africaine sur les Sociétés sont les suivants:

6.1.1. la requête en délivrance, l'acquisition par achat ou autre forme d'opération, la protection, la prolongation et le renouvellement de tout brevet, droit de brevet, licence, marque, concession ou autre droit, ainsi que leur négociation ou aliénation;

6.1.2. la constitution de toute société ou prise de participation dans la même, dans le but d'acquérir les activités de tout ou partie de son actif ou de son passif, ou dans un but qui semblerait directement ou indirectement conçu au bénéfice de la Société, et le transfert à ladite société de l'exploitation de tout ou partie de l'actif ou du passif de la Société;

6.1.3. la fusion avec d'autres sociétés, sauf si cette fusion a été votée par les porteurs de parts en assemblée générale;

6.1.4. la participation à la direction, à la gestion ou au contrôle des activités ou de l'exploitation d'une autre société ou entreprise, ainsi que la constitution de partenariats;

6.1.5. l'attribution de dons;

6.1.6. toute activité de fiducie;

6.1.7. le versement de gratifications ou de retraites, ainsi que l'établissement de plans de retraite, plans d'intéressement ou autres formules de motivation au bénéfice de ses gérants, administrateur, directeurs et employés;

6.1.8. la possession et l'utilisation d'un label d'origine, de qualité ou de conformité ou quel qu'en soit l'usage, en Afrique du Sud ou ailleurs.

6.2. Les Pouvoirs ou pouvoirs spéciaux de la Société définies dans l'Annexe 2 de la Loi Sud-Africaine sur les Sociétés et relevant de la Section 34 de ladite loi, sont:

sauf si autorisé, requis ou envisagé au titre des autres Documents Transactionnels et hormis nécessité ou requête pour permettre à la Société de remplir son objet social et d'exercer ses activités principales, les opérations suivantes sont interdites à la Société (y compris à ses administrateurs, organes ou corps constitués):

6.2.1. l'acquisition par achat ou autre forme d'opération de biens stockables, d'installations, de machines, de terrains, de bâtiments, d'agences ou d'autres biens mobiliers ou immobiliers qui ne seraient pas des instruments financiers;

6.2.2. l'emprunt d'argent;

6.2.3. le prêt d'argent;

6.2.4. la production, le tirage, l'émission, l'exécution, l'acceptation, l'endos ou l'escompte de billets à ordre, lettres de change ou autre genre d'effet de commerce négociable;

6.2.5. la constitution de toute forme de garantie de paiement, dont l'hypothèque et le nantissement de propriétés et en particulier l'émission de toute forme d'obligation ou de titre obligataire non garanti, cautionné ou non;

6.2.6. la participation à des indemnisations, garanties ou cautionnements en faveur de quiconque et la garantie de paiement des mêmes;

6.2.7. la gestion, l'assurance, la vente, la mise à bail, l'hypothèque, la disposition, l'échange, l'exploitation dérivée, l'amélioration, l'emploi ou toute autre forme d'opération d'exploitation de ses biens et actifs;

6.2.8. l'ouverture, l'utilisation et le tirage à découvert de comptes bancaires;

6.2.9. toute forme d'investissement en numéraire;

- 6.2.10. la distribution de ses actifs à ses membres en espèces ou en nature;
- 6.2.11. toute part sociale en qualité de commettant, agent, sous-traitant ou administrateur.

7. Conditions. La Société sera soumise aux conditions spéciales suivantes:

7.1. Sauf si autorisées, requises ou envisagées au titre des Documents Transactionnels, les opérations suivantes sont interdites à la Société (y compris à ses gérants, organes ou corps constitués):

7.1.1. Restrictions imposées aux activités

7.1.1.1. toute activité autre que celles définies ou envisagées dans les Documents Transactionnels comme devant être celles de la Société et toute activité qui n'y serait pas directement reliée;

7.1.1.2. l'embauche de toute forme de personnel;

7.1.1.3. l'occupation de toute forme de local;

7.1.2. Disposition des actifs

le transfert, la vente, le prêt, la division ou toute autre forme de disposition ou de négociation de ses actifs, ou la concession de toute forme d'option ou de droit actuel ou futur sur l'acquisition desdits actifs, ou l'exploitation de toute forme d'intérêt, de bien foncier, de droit, de titre ou de bénéfice lié auxdits actifs, ainsi que toute forme d'opération grevant lesdits actifs;

7.1.3. Dividendes et distributions

le paiement de dividendes ou autre forme de distributions à ses porteurs de parts, ainsi que l'émission de parts sociales nouvelles et le rachat de parts sociales tant qu'existe une quelconque obligation de la Société ou envers elle au titre des Documents Transactionnels;

7.1.4. Emprunts

toute forme d'engagement ou d'endettement sur l'argent emprunté et toute forme de constitution de sûreté, de garantie ou d'indemnisation sur toute forme d'obligation de quiconque;

7.2. Dans les présents Statuts, le terme:

7.2.1. "obligation" désigne notamment l'engagement de faire ou de ne pas faire, la représentation et la constitution de garantie;

7.2.2. "personne" désigne tout individu, entreprise, société, firme, partenariat, joint venture, activité, association, organisation, trust, Etat ou agence gouvernementale (que leur personnalité morale soit distincte ou non).

7.3. La Société n'est soumise à aucune autre condition.

8. Contrats antérieurs à la constitution (le cas échéant). La Société n'a conclu aucun contrat antérieurement à sa constitution.

9. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

10. Siège social. La Société est sise à Cape Town en Afrique du Sud, mais son administration centrale et son siège de direction centrale sont établis dans la Ville de Luxembourg dans le Grand-Duché du Luxembourg ("Luxembourg").

11. Société à responsabilité limitée.

11.1. Etant une société non cotée au regard de la loi sud-africaine et une société à responsabilité limitée au regard de la loi luxembourgeoise:

11.1.1. le droit de la Société de céder ses parts sociales est limité comme stipulé dans les présentes;

11.1.2. le nombre de porteurs de parts de la Société est limité à 50 (cinquante) ou au nombre éventuellement fixé par la Loi Applicable (ce nombre comprend pas les personnes employées par la Société, ni celles qui, alors qu'elles étaient employées par la Société, en étaient déjà porteur de parts et ont continué de l'être);

11.1.3. aucun engagement ni aucune part de la Société ne peut faire l'objet d'une offre publique de souscription;

11.1.4. la Société ne peut émettre aucun certificat de parts au porteur.

11.2. Au titre de l'Article 11.1, deux ou plusieurs personnes conjointement titulaires de deux ou plusieurs parts seront considérées comme un seul porteur de parts.

12. Dispositions de cloisonnement [ring-fencing].

12.1. Nonobstant toute éventuelle disposition contraire des présents Statuts, la Société ou, pour son compte, ses gérants, directeurs, organes ou corps constitués, ne pourront s'engager dans aucune forme d'opération:

12.1.1. contrevenant à la Loi Applicable;

12.1.2. contrevenant à l'une quelconque des dispositions des Documents Constitutifs;

12.1.3. contrevenant aux obligations de la Société au titre de tout accord, document, acte ou instrument auquel elle est ou pourrait devenir partie au titre des accords et opérations mentionnées à l'article 3 des présents statuts;

12.1.4. pour laquelle la Société n'aurait pas de pouvoirs;

12.1.5. nécessitant des attributions entrant dans les attributions exclues de la Société;

12.1.6. qui sortirait du cadre des attributions éligibles de la Société;

12.1.7. entrant dans le cadre des conditions imposées à la Société au titre de l'article 7 des présents Statuts.

12.2. Nonobstant toute éventuelle disposition contraire des présents Statuts, la Société:

12.2.1. tiendra des registres et des comptes distincts de ceux de toute autre personne physique ou morale;

12.2.2. tiendra des comptes bancaires distincts de ceux de tout autre personne physique ou morale;

12.2.3. ne mélangera pas ses actifs avec ceux d'aucune autre personne physique ou morale.

12.3. Toute référence dans les présents Statuts à un acte autorisé sous réserve d'une quelconque restriction indiquée dans les Documents Constitutifs sera soumise à toutes les restrictions et engagements de faire ou de ne pas faire de tous les accords, documents, actes ou instruments auxquels la Société serait ou pourrait devenir partie au titre des accords ou transactions visées à l'article 3 des présents Statuts.

12.4. La Société:

12.4.1. ne mènera ni n'entreprendra aucune activité autre que son activité principale telle que définie à l'article 3 des présents Statuts;

12.4.2. ne sera partie à aucun document, accord, convention ou acte, ni n'entreprendra ou ne s'engagera dans aucun autre sujet ou activité que ceux envisagés dans les Documents Transactionnels;

12.4.3. ne constituera aucune forme de garantie ou d'assurance contre la perte financière, ni n'autorisera aucune garantie ou assurance de cet ordre à servir d'à valoir sur de l'argent emprunté ou collecté par quiconque autre qu'envisagé par les Documents Transactionnels.

12.5. En référence aux termes et conditions des Documents Transactionnels, la Société ne paiera ni ne tentera de payer ou de proposer de payer à une date antérieure à la date d'échéance.

12.6. Sauf conformément aux termes des Documents Transactionnels ou en cas de contrainte par décision d'un tribunal compétent, la Société ne contractera et n'encourra aucune dette, ni ne grèvera ou ne constituera de sûreté ou d'intérêt prioritaire, de nature réelle ou personnelle, par acte enregistré ou privé, sur aucun de ses actifs au bénéfice d'un tiers quel qu'il soit.

12.7. La Société:

12.7.1. exercera exclusivement sous sa dénomination sociale;

12.7.2. se conformera à toutes les lois et tous les règlements auxquels elle est soumise;

12.7.3. n'acquittera aucune dette au titre d'un Document Transactionnel qui ne serait pas envisagée dans ledit Document.

12.8. La Société exécutera conformément toutes les obligations lui incombant au titre des Documents Transactionnels auxquels elle est partie.

13. Actes soumis à autorisation.

13.1. Aussi longtemps que CSPP est associé de la Société, celle-ci ne déchargera ni ne libérera qui que ce soit de ses obligations résultant d'un Document Transactionnel si ladite personne n'a pas entièrement rempli ses obligations, sans avoir obtenu auparavant l'accord écrit de CSPP.

13.2. Aussi longtemps que le "Spring Partnership" existera, les Documents Constitutifs ne seront pas modifiés sans l'accord écrit exprès des partenaires de Spring Partnership.

13.3. Aussi longtemps que le "Spring Partnership" existera, la Société s'engage à ne pas résilier ou modifier quelque contrat que ce soit, conclu avec un Prestataire de Service (comme défini à l'article 3.7 des présents Statuts) sans l'accord écrit exprès des partenaires du "Spring Partnership".

13.4. Si un acte nécessite l'accord du "Spring Partnership", ledit accord ne sera plus requis si le "Spring Partnership" est résilié.

14. Capital social et Parts sociales.

14.1. Le capital social s'élève à 101,00 ZAR (cent et un rands), représenté par 100 (cent) parts sociales sous forme nominative, présentant une valeur nominale de 1,00 ZAR (un Rand) chacune, ayant toutes été souscrites et entièrement libérées et 1 (une) part sociale préférentielle "B" sous forme nominative, présentant une valeur nominale de 1,00 ZAR (un Rand), ayant été souscrite et entièrement libérée. Outre les parts sociales émises, un montant de 150 000,00 ZAR ("Montant Minimum") est affecté à un fonds de réserve de capital non distribuable ("Fonds de Réserve de Capital Non Distribuable") qui sera considéré aux fins de constituer un capital social. Afin que nul doute ne subsiste, tout montant affecté au Fonds de Réserve de Capital Non Distribuable pourra uniquement être distribué dans le cadre de la liquidation de la Société et est considéré comme capital aux fins du calcul du montant affecté au Fonds de Réserve Légal (comme défini à l'article 35.1).

14.2. Outre le capital social émis, la Société dispose d'un capital social autorisé divisé en 1.000 parts sociales ordinaires et 1.000 parts sociales préférentielles "B". Les gérants sont autorisés à émettre lesdites parts sociales et sous réserve de la Loi Applicable d'enregistrer ladite émission des nouvelles parts sociales dans un acte notarié.

14.3. Sous réserve de la Loi Applicable, le capital social peut être augmenté ou réduit (sous réserve des exigences minimum en matière de capital social de l'article 35.4) le cas échéant par le biais d'une résolution des associés agissant conformément aux Documents Constitutifs.

14.4. Sous réserve de la Loi Applicable, la Société peut racheter ses propres parts sociales à condition de disposer de réserves distribuables en suffisance à cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

14.5. Sans préjudice de tous les droits spéciaux conférés préalablement aux détenteurs de parts sociales existantes et sous réserve des dispositions des Documents Constitutifs, une part sociale dans la société peut être émise avec ou assortie de droits préférentiels ou spéciaux autres ou de restrictions, que ce soit eu égard aux dividendes, aux rendements du capital social ou autrement, et (sous réserve de la Loi Applicable) de droits de vote limités ou suspendus tels que déterminés le cas échéant par la Société réunie en assemblée générale; à condition que la Société puisse, par le biais d'une résolution adoptée lors d'une assemblée générale, ordonner que les parts sociales soient émises par les Gérants suivant les modalités et les conditions, et assortis des droits, privilèges ou restrictions, selon ce que décident les Gérants.

14.6. Sous réserve des dispositions de la Loi Applicable et des Documents Transactionnels, les conditions d'émission de parts sociales préférentielles peuvent, moyennant décision prise par une résolution spéciale, prévoir ou être modifiées de manière à ce qu'elles puissent ou, au choix de la Société, qu'elles soient susceptibles de pouvoir être rachetées aux conditions et de la manière fixées par la Société dans ladite résolution spéciale subséquente.

14.7. Sauf si un tribunal de juridiction compétente l'ordonne ou si la loi l'exige, la Société aura le droit de traiter le détenteur renseigné au registre comme détenant une part sociale comme le propriétaire absolu de celle-ci, de sorte que personne ne sera reconnu par la Société comme détenant une part dans un trust, et la Société ne sera pas tenue ou contrainte de quelque manière que ce soit de reconnaître (même si elle en a reçu notification) un quelconque intérêt équitable, éventuel, futur ou partiel ou (excepté uniquement comme prévu par les présents Statuts ou la loi) tout autre droit relatif à une part sociale hormis un droit absolu à l'entière de celle-ci au détenteur enregistré.

14.8. Dans le cas d'une part sociale enregistrée aux noms de deux personnes ou plus en tant que codétenteurs, la première personne citée dans le registre sera, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, reconnue par la Société comme étant la seule personne possédant un titre concernant ladite part sociale et le certificat s'y rapportant. En cas de décès, d'insolvabilité ou de mise sous tutelle pour cause de démence ou de prodigalité d'un codétenteur d'une part sociale, le seul détenteur restant ou le premier détenteur cité parmi deux ou plusieurs détenteurs restants, suivant le cas, sera l'unique personne reconnue par la Société comme ayant un titre relatif à ladite part sociale.

15. Certificats.

15.1. Les certificats représentatifs des parts sociales et aux obligations seront émis sous l'autorité des Gérants de telle manière et sous la forme prescrites le cas échéant par les Gérants. Si certaines parts sociales sont numérotées, celles-ci seront numérotées par ordre croissant en commençant par le numéro un, et chaque part sociale sera distinguée par son numéro approprié; et au cas où il y aurait des parts sociales non numérotées, chaque certificat de part sociale eu égard à ces parts sociales sera numéroté par ordre croissant et chacun des certificats sera distingué par son numéro approprié et par l'endossement susceptible d'être requis en vertu de la Loi Applicable.

15.2. Chaque personne dont le nom est inscrit en tant que membre dans le registre des membres a droit à un certificat pour toutes les parts sociales enregistrées en son nom, ou à plusieurs certificats, chacun de ceux-ci pour une partie desdites parts sociales. Chaque certificat de part sociale spécifie le nombre de parts sociales pour lesquelles il est émis. Chacun des membres originaux a droit à un certificat de part sociale gratuitement, mais pour tout certificat ultérieur, les Gérants pourront imputer le montant qu'ils jugent approprié le cas échéant; à condition que si un certificat de part sociale est dégradé, perdu ou détruit, il peut être remplacé moyennant le paiement dudit montant, le cas échéant, ne dépassant vingt-cinq cents, et suivant les modalités, le cas échéant, concernant la preuve et l'indemnisation que les Gérants jugent appropriées.

15.3. Un certificat concernant les parts sociales enregistrées aux noms de deux personnes ou plus sera délivré à la première personne citée dans le registre comme détentrice de celles-ci, et la délivrance d'un certificat de part sociale à ladite personne sera considérée comme une délivrance suffisante à tous les codétenteurs de ladite action.

16. Registre. Un registre des associés est maintenu au siège social et peut être examiné par chacun des associés sur demande. Un double dudit registre sera conservé au siège administratif et de gestion de la Société.

17. Transfert et Cession de parts sociales.

17.1. Sous réserve de la Loi Applicable et des dispositions des lois en vigueur se rapportant au droit de timbre ou au droit relatif à la succession de personnes décédées, et de toutes autres restrictions légales sur les transferts, les parts sociales seront transférables sous réserve des dispositions des Documents Constitutifs.

17.2. L'instrument de transfert d'une part sociale sera signé par ou pour le compte du cédant et le cédant sera considéré comme demeurant le détenteur de ladite part sociale jusqu'à ce que le nom du bénéficiaire soit inscrit dans le registre s'y rapportant.

17.3. L'instrument de transfert d'une part sociale revêtira la forme écrite commune usuelle, ou la forme déterminée le cas échéant par les Gérants.

17.4. Le droit des membres de transférer leurs parts sociales sera limité comme prévu aux articles 11 et 18.6, mais dans tous les cas où la Société compte plus d'un associé, le transfert de parts sociales (entre vifs) à des tiers est soumis à l'autorisation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

17.5. Chaque instrument de transfert sera déposé au bureau de transfert de la Société, auquel il est présenté pour enregistrement, accompagné par le certificat des parts sociales transférées et/ou tout autre justificatif susceptible d'être demandé par la Société dans le but de prouver le titre du cédant ou ses droits de transférer les parts sociales. Tous les pouvoirs permettant de signer les actes de transfert accordés par les membres dans le but de transférer des parts sociales, pouvant être déposés, produits ou montrés avec ou à la Société en l'un de ses sièges appropriés seront, comme convenu entre la Société et le concédant desdits pouvoirs, pris et considérés comme se poursuivant et conservant leurs pleins effets et les Gérants peuvent autoriser que ceux-ci soient actés jusqu'à ce que la date de la notification écrite expresse de la révocation de ceux-ci indiquée par écrit soit donnée et déposée aux bureaux de transfert de la Société, où ledit pouvoir a été déposé, produit ou montré. Même après la signification et le dépôt de ladite notification, la Société aura le droit de conférer un effet à tout instrument signé en vertu du pouvoir de signer et certifié par un cadre de la Société comme étant en ordre avant de signifier et de déposer ladite notification.

17.6. Sous réserve de l'article 189 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales et dans la mesure où ledit article est une Loi Applicable, l'exécuteur ou l'administrateur d'un membre défunt ou l'administrateur d'un membre insolvable ou le curateur d'un membre atteint de démence ou faisant preuve de prodigalité ou toute personne dûment désignée par une autorité compétente pour représenter ou agir pour un membre, sera, sous réserve de l'article 21 concernant les codétenteurs, l'unique personne reconnue par la Société comme possédant un titre concernant une part sociale enregistrée au nom dudit membre.

17.7. Sous réserve de l'article 189 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales et dans la mesure où ladite disposition est applicable et sous réserve de toute loi en vigueur se rapportant au droit de timbre ou au droit relatif à la succession de personnes décédées, toute personne reconnue conformément à l'article 21 comme ayant un titre concernant une part sociale et également le tuteur légal d'un membre mineur d'âge et toute personne qui obtient un titre relatif à une part sociale suite à l'application de la loi de toute autre manière, peut, après avoir produit la preuve appropriée concernant la capacité dans laquelle elle prétend agir en vertu du présent article ou concernant son titre suivant ce que les Gérants jugent suffisant et sous réserve des dispositions relatives au transfert ci-dessus, transférer ladite part sociale à elle-même ou à toute autre personne. Le présent article est intitulé dans les présents Statuts comme "l'article relatif à la transmission".

17.8. Sous réserve de l'article 189 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales et dans la mesure où ladite disposition est applicable, une personne qui présente la preuve de sa désignation en tant qu'exécuteur, administrateur, mandataire, curateur ou tuteur eu égard à la succession d'un membre défunt ou la succession d'un membre dont les avoirs ont été mis sous séquestre ou qui est autrement frappé d'une incapacité, ou de sa désignation en tant que liquidateur d'une société qui est membre, sera inscrite dans le registre des mandataires d'office, et sera ensuite, à toutes fins utiles, considérée comme membre.

18. Augmentation du capital social.

18.1. La Société peut émettre des parts sociales supplémentaires conformément à la Loi Applicable.

18.2. Les Gérants sont également autorisés à émettre des parts sociales supplémentaires dans les limites du capital social autorisé.

18.3. La Société peut augmenter le cas échéant, par le biais d'une résolution spéciale, augmenter son capital à hauteur du montant divisé en parts sociales dudit montant, ou augmenter le nombre de ses parts sociales sans valeur nominale au nombre fixé par ladite résolution.

18.4. La Société peut augmenter son capital composé de parts sociales sans valeur nominale en transférant des réserves ou des bénéfices au capital déclaré, avec ou sans une distribution de parts sociales.

18.5. Sauf disposition contraire dans les conditions d'émission ou dans les Documents Constitutifs, toute augmentation de capital résultant de la création et de l'émission de nouvelles parts sociales sera considérée comme faisant partie du capital original, et sera soumise aux dispositions des Documents Constitutifs eu égard au transfert et à la transmission et autrement.

18.6. Les associés réunis en assemblée générale peuvent autoriser les Gérants à disposer des parts sociales comme bon leur semble à leur discrétion, sous réserve des dispositions de la Loi Applicable.

19. Consolidation, Subdivision, Conversion de parts sociales préférentielles.

19.1. Sous réserve de restrictions dans les Documents Constitutifs et/ou les Documents Transactionnels, la Société peut, par le biais d'une résolution spéciale des associés, adoptée conformément à la Loi Applicable:

19.1.1. consolider et diviser la totalité ou une partie de son capital en parts sociales d'une valeur nominale supérieure à ses parts sociales existantes, ou consolider et réduire le nombre des parts sociales émises sans valeur nominale au nombre prescrit par la résolution;

19.1.2. diviser son capital ou une partie de celui-ci en parts sociales d'une valeur nominale inférieure au montant fixés dans ses Documents Constitutifs en subdivisant ses parts sociales existantes ou une partie de celles-ci, sous réserve néanmoins des dispositions de la Loi Applicable et de manière à ce qu'entre les parts sociales qui en résultent, aucune de ces parts sociales ne se voit attribuer, par le biais de la résolution par laquelle ladite subdivision a été effectuée, un quelconque privilège ou avantage en ce qui concerne les dividendes, le capital, le vote ou autrement par rapport aux autres parts sociales et toute autre de ces parts sociales;

19.1.3. augmenter le nombre de ses parts sociales sans valeur nominale émises sans une augmentation de son capital déclaré;

19.1.4. convertir la totalité de son capital social ordinaire ou préférentiel comprenant des parts sociales ayant une valeur nominal en un capital déclaré constitué de parts sociales sans valeur nominale;

19.1.5. convertir son capital déclaré comprenant soit des parts sociales ordinaires ou préférentielles sans valeur nominale en un capital comprenant des parts sociales ayant une valeur nominale;

19.1.6. modifier les droits liés aux parts sociales non encore émises;

19.1.7. convertir ses parts sociales, émises ou non, en des parts sociales d'une ou d'autres catégories et y assortir respectivement des droits, des privilèges ou des conditions préférentielles, qualifiés, spéciaux ou différés; et/ou

19.1.8. sous réserve des dispositions de la Loi Applicable, convertir ses parts sociales préférentielles émises en parts sociales pouvant être rachetées.

19.2. La Société peut, par le biais d'une résolution adoptée conformément à la Loi Applicable, et les dispositions de la Loi Applicable s'appliqueront mutatis mutandis à ladite résolution et ladite assemblée comme si ladite résolution était une résolution spéciale, réduire son capital social émis, tout compte-prime d'émission et tout fonds de réserve de rachat de capital et en particulier, elle peut annuler capital social entièrement libéré qui a été perdu ou qui n'est pas représenté par des actifs disponibles, de quelque manière et à quelque moment que ce soit, le cas échéant.

20. Acquisition par la Société de ses propres actions. Sous réserve de toutes restrictions comprises dans les Documents Constitutifs et/ou les Documents Transactionnels, la Société peut:

20.1. par le biais d'une résolution spéciale de ses associés, approuver l'acquisition des parts sociales émises par la Société de la manière définie et sous réserve des dispositions de la Loi Applicable; et

20.2. Si la Société est une filiale, elle peut acquérir des parts sociales dans sa société de participation, mais qui n'excèdent pas toutefois le nombre des parts sociales qui, ensemble avec toutes les parts sociales détenues par les autres filiales de ladite société de participation, totalise 10% des parts sociales émises de la société de participation.

21. Paiements aux associés. Nonobstant les dispositions des Statuts dans la mesure où elles se rapportent au paiement de dividendes ou à des distributions aux membres, la Société peut uniquement, sous réserve de la Loi Applicable et des Documents Transactionnels, faire des paiements aux membres.

22. Modification des droits. Sous réserve des dispositions de la Loi Applicable, des Documents Transactionnels et des Documents Constitutifs, si à quelque moment que ce soit, le capital social est divisé en différentes catégories de parts sociales, les droits assortis à une catégorie (sauf disposition contraire dans les conditions d'émission des parts sociales de ladite catégorie) peuvent être modifiés avec l'accord écrit des détenteurs de non moins de trois quarts des parts sociales émises de ladite catégorie ainsi qu'avec la sanction d'une résolution adoptée lors d'une assemblée générale distincte des détenteurs des parts sociales de ladite catégorie, et les dispositions de la Loi Applicable s'appliqueront mutatis mutandis à ladite résolution et ladite assemblée comme si la résolution était une résolution spéciale. Les dispositions des présents Statuts se rapportant aux assemblées générales s'appliqueront mutatis mutandis à chacune des assemblées générales distinctes, mais de manière à ce que, sauf si les parts sociales de cette catégorie sont détenues par un seul membre, le quorum requis soit de deux personnes détenant ou représentant les détenteurs d'au moins un tiers de toutes les parts sociales émises de ladite catégorie.

23. Emprunts. La Société ne peut pas contracter d'emprunts autres que ceux autorisés ou envisagés conformément aux dispositions des Documents Transactionnels.

24. Assemblées générales.

24.1. Les résolutions des associés sont adoptées lors de l'assemblée générale des associés ou si la Société compte 25 membres ou moins par le biais de résolutions circulaires (les "Résolutions Circulaires des Associés").

24.2. Sauf comme prévu dans la Loi Applicable, l'assemblée générale annuelle aura lieu avant la fin du semestre qui suit la fin de chaque exercice financier de la Société. L'assemblée générale annuelle de la Société se tiendra au lieu et à la date et l'heure fixés par les Gérants le cas échéant.

24.3. Chaque année, le Conseil d'administration prépare le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société, avec une annexe récapitulant les engagements de la Société et les dettes du ou des gestionnaires et des associés vis-à-vis de la Société.

24.4. Chacun des associés peut inspecter l'inventaire et le bilan au siège social.

24.5. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés lors de l'assemblée générale annuelle ou par le biais d'une Résolution Circulaire des Associés dans un délai de six (6) mois à partir de la clôture de l'exercice financier.

24.6. Toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale annuelle de la Société sera appelée une "assemblée générale", mais aux fins des présents Statuts, une référence à une "assemblée générale", sauf si le contexte requiert autre chose, comprendra une assemblée générale annuelle. Une assemblée visant à modifier les Statuts sera appelée une "assemblée générale extraordinaire".

24.7. Les Gérants peuvent, chaque fois qu'ils le jugent approprié, convoquer une assemblée générale ou une assemblée générale extraordinaire, et les Gérants convoqueront immédiatement une assemblée générale ou une assemblée générale extraordinaire si et lorsqu'ils sont tenus de le faire conformément aux dispositions de la Loi Applicable.

24.8. Une assemblée générale annuelle ou une assemblée générale extraordinaire ou toute autre assemblée générale convoquée en vue de l'adoption d'une résolution spéciale sera convoquée moyennant un préavis écrit non inférieur à vingt et un jours civils et toute autre assemblée générale sera convoquée moyennant un préavis écrit non inférieur à quatorze jours civils francs. Le préavis ne comprendra pas la date de sa notification ou la date à laquelle il est censé être notifié, ni la date pour laquelle il est donné, et spécifiera le lieu, la date et l'heure de l'assemblée et, dans le cas de points spéciaux à l'ordre du jour, la nature générale desdits points et sera transmis de la manière indiquée ci-dessous ou de toute autre manière, le cas échéant, décidée par la Société réunie en assemblée générale, aux personnes qui sont habilitées, en vertu des Documents Constitutifs, à recevoir lesdites notifications de la Société; à condition que l'assemblée de la Société soit considérée, nonobstant le fait qu'elle a été convoquée par le biais d'un préavis plus court que celui spécifié dans le présent article, comme ayant été dûment convoquée si tous les membres habilités à assister et à voter à l'assemblée en ont convenu ainsi.

24.9. Dans chacune des notifications convoquant une assemblée générale de la Société et au recto de chaque formulaire de procuration émis aux frais de la Société, apparaîtra avec une proéminence raisonnable une déclaration indiquant qu'un membre habilité à assister et à voter à ladite assemblée a le droit de désigner une ou plusieurs personnes comme fondés de pouvoirs pour participer, prendre la parole et voter à sa place et qu'un fondé de pouvoir ne doit pas nécessairement être associé.

25. Procédure lors des assemblées générales.

25.1. L'assemblée générale annuelle a pour objet de recevoir et de considérer les états financiers annuels, de déclarer ou de sanctionner les dividendes (le cas échéant), et d'élire des Gérants, des auditeurs et d'autres responsables à la place de ceux qui se retirent, le cas échéant. Tous les autres points traités lors d'une assemblée générale annuelle et tous les points traités lors d'une assemblée générale seront considérés comme spéciaux. Sauf si une notification en bonne et due forme a été signifiée concernant les points spéciaux à traiter, aucun point spécial ne sera traité lors d'une assemblée générale annuelle et seuls les points qui ont été dûment notifiés seront traités lors d'une assemblée générale.

25.2. Sous réserve des articles 25.4 et 25.5, le quorum pour une assemblée générale et lors d'une assemblée ajournée ou reportée sera de deux membres habilités à voter, présents en personne ou représentés par un fondé de pouvoirs ou, si la Société ne compte qu'un seul membre, ledit membre, ou au cas où le membre est un trust, son ou ses trustées, ou s'il s'agit d'une société, son ou ses représentants ou, si la Société est une filiale à cent pour cent, le représentant de la société de holding.

25.3. Aucun point ne sera traité lors d'une assemblée générale sauf si le quorum requis est présent au début et tout au long de ladite assemblée.

25.4. Sous réserve de la Loi Applicable et de toute disposition contraire susceptible d'imposer des exigences plus strictes en matière de majorité, et à la lumière du fait que les décisions visant à modifier les Statuts seront prises à la majorité des membres représentant trois quarts du capital social, au moins une majorité des membres doivent être présents ou représentés lors d'une assemblée générale extraordinaire.

25.5. Si la Société devait changer de nationalité ou si les membres étaient contraints d'augmenter leurs participation dans la Société, tous les membres doivent être présents ou représentés lors de l'assemblée générale extraordinaire afin qu'un quorum puisse y être constitué.

25.6. Le président élu par les Gérants en vertu de l'article 30.3, sera habilité à assurer la présidence lors de chacune des assemblées générales, ou en l'absence de président ou si celui-ci a notifié son incapacité d'être présent à l'assemblée, ou si lors d'une assemblée, il n'est pas présent dans les dix minutes qui suivent l'heure fixée pour ladite assemblée, les membres personnellement présents et les représentants des membres qui sont des sociétés choisiront un autre Gérant comme président; et si aucun Gérant n'est présent, ou si tous les Gérants présents refusent d'assurer la présidence, alors lesdits membres et représentants choisiront une personne en leur sein pour assurer la présidence.

25.7. Sauf disposition contraire expresse prévue par la Loi Applicable ou les Documents Constitutifs, toutes les questions, matières et résolutions soulevées ou soumises lors d'une assemblée générale seront adoptées par les membres représentant plus de la moitié du capital social. Le président ne dispose pas d'un vote prépondérant en plus du ou des votes auxquels il est susceptible d'avoir droit en qualité de membre, que ce soit à main levée ou par scrutin.

25.8. Sous réserve des dispositions de la Loi Applicable, lors d'une quelconque assemblée générale, sauf si un scrutin est exigé, une déclaration faite par le président qu'une résolution a été adoptée ou adoptée par une majorité spéciale, ou refusée, ou non adoptée par une majorité spéciale, sera finale et une inscription à cet effet dans le registre des procès-verbaux de la Société sera une preuve concluante du fait sans preuve du nombre ou de la proportion des votes enregistrés pour ou contre ladite résolution.

25.9. Lors d'une assemblée générale, tous les votes seront émis dans le cadre d'un scrutin.

25.10. Les scrutateurs sont désignés par le président pour compter les votes et déclarer le résultat du scrutin, et leur déclaration, qui sera annoncée par le président de l'assemblée, sera considérée comme étant la résolution de l'assemblée.

En cas de litige quant à l'admission ou au refus d'un vote, le président de l'assemblée tranchera le litige et la décision prise par le président en toute bonne foi sera définitive et concluante.

25.11. Sous réserve des dispositions de la Loi Applicable, une résolution écrite signée par tous les membres et incluse dans le registre des procès-verbaux de la Société aura la même validité et le même effet comme si elle avait été adoptée lors d'une assemblée générale dûment convoquée et constituée et sera considérée (à moins que déclaration contraire ne soit faite dans ladite résolution) comme ayant été adoptée à la date de la dernière signature par un ou plusieurs membres, suivant le cas. Ladite résolution peut comprendre deux documents ou plus sous la même forme, tous signés par un ou plusieurs membres, suivant le cas.

25.12. Le président d'une assemblée générale peut, avec l'accord de ladite assemblée, ajourner l'assemblée le cas échéant et la reporter en un autre lieu, et il ajournera ladite assemblée s'il est dûment tenu de le faire conformément aux dispositions de la Loi Applicable, mais aucun point ne sera traité lors d'une assemblée ajournée, autre que ceux qui n'ont pas été traités lors de l'assemblée qui a été ajournée.

26. Vote.

26.1. Sous réserve de toute modalité spéciale concernant le vote, sous laquelle une part sociale peut être émise et sous réserve de la Loi Applicable, toute personne habilitée à voter et présente en personne ou par procuration, et si ladite personne est une société, son représentant, dispose d'un vote pour chaque part sociale détenue ou représentée par elle. Aucun vote à main levée n'a lieu lors d'une assemblée de la Société.

26.2. Sous réserve de la Loi Applicable, lors d'un scrutin organisé lors d'une assemblée, une personne ayant droit à plus d'un vote, ne doit pas nécessairement utiliser, si elle vote, tous ses votes ou émettre de la même manière tous les votes qu'elle utilise.

26.3. Les personnes habilitées à participer et à voter lors des assemblées générales de la Société sont les suivantes:

26.3.1. les membres, sous réserve des dispositions des Statuts relatives aux codétenteurs de parts sociales;

26.3.2. les personnes habilitées en vertu des articles 17.7 et 17.8 au transferts de parts sociales; et

26.3.3. les mandataires des personnes citées aux articles 26.3.1 et 26.3.2 ci-dessus, dûment désignés de la manière prescrite dans les Statuts.

26.4. Chacune de ces personnes aura également le droit de prendre la parole lors desdites assemblées.

26.5. Lorsqu'il y a des codétenteurs de parts sociales enregistrés, l'un de ceux-ci peut voter lors d'une assemblée eu égard auxdites parts sociales comme s'il était le seul détenteur habilité à le faire, mais si plusieurs desdits codétenteurs sont présents ou représentés lors d'une assemblée, la personne parmi lesdits détenteurs dont le nom apparaît en premier dans le registre eu égard auxdites parts sociales ou son mandataire, suivant le cas, sera la seule personne habilitée à voter eu égard auxdites parts sociales. Plusieurs exécuteurs ou administrateurs d'un membre défunt au nom duquel des parts sociales ont été émises, seront considérés aux fins du présent article comme étant des codétenteurs de celles-ci.

26.6. Le parent ou le tuteur d'un mineur d'âge, et le curateur bonis d'un membre atteint de démence, et également toute personne habilitée en vertu de l'article 17 au transfert de parts sociales, peut voter lors d'une assemblée générale eu égard à celles-ci, au même titre que s'il était le détenteur enregistré desdites parts sociales; à condition de démontrer, au moins quarante-huit heures avant l'heure de ladite assemblée à laquelle il se propose de voter, à la satisfaction des Gérants qu'il est ledit parent, tuteur ou curateur ou qu'il est habilité en vertu de l'article 17 au transferts des parts sociales en question, ou que les Gérants ont préalablement admis son droit de voter eu égard auxdites parts sociales.

27. Mandataires.

27.1. Toute personne mentionnée dans les articles 26.3.1 et 26.3.2 peut désigner une ou plusieurs personnes, qu'elles soient membres ou non, pour agir en tant que son ou ses mandataires lors d'une assemblée de la Société ou d'une assemblée ajournée de celle-ci. La désignation d'un mandataire se fera soit par le biais d'un formulaire de procuration ou par une procuration ou tout autre moyen qui soit acceptable pour les Gérants.

27.2. Chacun des formulaires de procuration, qu'il soit destiné à une assemblée spécifique ou autre, revêtira la forme approuvée le cas échéant par les Gérants et sera conforme aux dispositions de la Loi Applicable.

27.3. L'instrument ou le pouvoir désignant un mandataire pour assister et voter lors d'une assemblée générale ou établissant le droit d'une personne au transfert de parts sociales en vertu de l'article 17.7, sera déposé au siège de la Société ou ailleurs si les Gérants en décident ainsi, non moins de vingt-quatre heures avant l'heure de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée, suivant le cas, à laquelle ledit mandataire ou ladite personne se propose de voter, ou en tout autre lieu et à toute autre heure que les Gérants décident le cas échéant et à moins que ledit instrument ou ledit pouvoir ne soient ainsi déposés, ledit mandataire ou ladite personne ne seront pas habilités à assister et à voter à ladite assemblée. Dans le calcul de la période mentionnée ci-dessus, les samedis, dimanches et jours fériés légaux ne seront pas considérés.

27.4. Les formulaires de procuration qui, bien que ce ne soit pas avant une assemblée générale, ont été dûment déposés conformément aux dispositions définies ci-dessus seront valides à toutes fins de l'assemblée et le président de l'assemblée sera habilité et aura le droit d'agir sur base d'informations envoyées par courriel, télécopieurs ou d'informations écrites autres se rapportant aux formulaires en questions et aux conditions s'appliquant à ceux-ci si lesdites informations semblent provenir d'une ou plusieurs personnes ayant autorité dans les bureaux de la Société ou tout autre lieu fixé par les Gérants, suivant le cas.

27.5. Aucun instrument de procuration ne sera valide après l'expiration d'une période de douze mois à partir de la date de son exécution sauf si c'est spécifiquement indiqué sur l'instrument même.

27.6. Un vote émis par un mandataire conformément aux conditions de l'instrument le désignant sera valable nonobstant le décès ou la démence préalables du principal, ou la révocation du pouvoir, ou le transfert de la part sociale pour laquelle le vote est émis, sauf si une notification dudit décès, de ladite démence, de ladite révocation ou dudit transfert a été reçue au siège de la Société avant l'assemblée.

28. Administrateurs.

28.1. Le nombre des Gérants sera d'au moins un.

28.2. Les Gérants ne seront pas habilités à désigner une personne en tant que gérant, soit dans le but de pourvoir à un poste vacant normal ou en tant qu'administrateur supplémentaire.

28.3. Les Gérants ne sont pas tenus de détenir des parts sociales pour pouvoir être Gérants.

28.4. Nonobstant les dispositions du présent article 28, la gestion et le contrôle de la Société sont assurés au Luxembourg et ne seront pas incohérents avec les résolutions adoptées par une assemblée générale des associés.

28.5. Aucune résolution adoptée par une assemblée générale n'invalidera un acte préalable des Gérants qui aurait été valable si la résolution n'avait pas été adoptée.

28.6. Un Gérant cessera d'occuper sa fonction en tant que tel:

28.6.1. si sur ordonnance du tribunal, ses avoirs sont provisoirement ou définitivement mis sous séquestre ou s'il est déclaré en incapacité de gérer ses affaires ou s'il a été déclaré en état de prodigalité ou s'il a été condamné pour un délit impliquant un acte malhonnête; ou

28.6.2. si par le biais d'une notification écrite adressée à la Société, il dépose son mandat; ou

28.6.3. s'il cesse d'être Gérant ou s'il lui est interdit d'être Gérant en vertu de la Loi Applicable ou toute autre législation ou loi; ou

28.6.4. s'il est révoqué par le biais d'une résolution signée par tous les co-Gérants; ou

28.6.5. s'il est révoqué en vertu de l'article 28.8.

28.7. Aucun Gérant ou candidat Gérant ne disqualifié de par ses fonctions pour contracter avec la Société, que ce soit eu égard auxdites fonctions ou en tant que vendeur ou acheteur ou autrement, et aucun contrat de ce type, ou tout contrat ou arrangement conclu par ou pour le compte de la Société, dans lequel un Gérant est intéressé de quelque manière que ce soit, ne sera évité ou susceptible d'être évité; et aucun Gérant ainsi contractant ou ainsi intéressé ne sera tenu de justifier à la Société un quelconque bénéfice réalisé par le biais dudit contrat ou arrangement suite au fait que ledit Gérant occupe le mandat en question, ou du fait de la relation fiduciaire ainsi établie, à condition que la nature de son intérêt ait été déclarée par lui conformément aux dispositions de la Loi Applicable.

28.8. Sous réserve des dispositions de la Loi Applicable, les associés peuvent, par le biais d'une résolution ordinaire, révoquer un Gérant avant l'expiration de son mandat et ils peuvent, par le biais d'une résolution ordinaire, élire une autre personne à sa place. La personne ainsi élue exercera son mandat pendant la durée restante du mandat de le Gérant qu'elle remplace.

28.9. La Société conservera en son siège un registre contenant les coordonnées de ses Gérants, directeurs et secrétaires et communiquera au conservateur du Registre des Sociétés les coordonnées de ceux-ci, comme prévu par la Loi Applicable.

28.10. Si plusieurs Gérants sont désignés, ils constituent le Conseil d'administration (le "Conseil")

29. Gérants responsables de la gestion journalière.

29.1. Sous réserve des restrictions dans les Documents Constitutifs, les Gérants ou le Conseil de Gérance peuvent désigner le cas échéant un ou plusieurs Gérants en leur sein afin d'être Gérant responsable de la Gestion Journalière de la Société ou titulaire d'un autre mandat exécutif au sein de la Société, en ce compris aux fins des Statuts le mandat de président ou de vice-président, et ils peuvent, sous réserve d'un contrat conclu entre lui et la Société, révoquer le cas échéant sa désignation et désigner un ou des autres Gérants à sa ou à leur place.

29.2. Sous réserve de toute restriction contenue dans les Documents Constitutifs, les Gérants peuvent, le cas échéant, confier et conférer à un Gérant responsable de la Gestion Journalière ou un autre cadre exécutif désigné en vertu de l'article 29.1, les pouvoirs et compétences qu'ils jugent appropriés, et ils peuvent conférer lesdits pouvoirs et compétences pour la période, et à exercer pour les objets et aux fins et moyennant les modalités et les conditions et sous les restrictions qu'ils jugent opportunes, et ils peuvent convertir lesdits pouvoirs et compétences soit collatéralement avec ou en remplacement de tous ou d'une partie des pouvoirs et compétences des Gérants en cette qualité, et ils peuvent le cas échéant révoquer, retirer, altérer ou modifier la totalité ou une partie desdits pouvoirs et compétences.

30. Procédures des administrateurs.

30.1. Les Gérants peuvent se réunir à Luxembourg pour régler les affaires, ajourner ou régler autrement leurs réunions suivant ce qu'ils jugent opportun. Sauf si la Société n'a qu'un seul Gérant, deux Gérants constituent un quorum. Un Gérant peut à tout moment demander au secrétaire de convoquer une réunion des Gérants. Notification sera faite à tous les Gérants dûment désignés.

30.2. Les questions soulevées lors d'une réunion des Gérants seront tranchées à la majorité des voix. Si le quorum des Gérants est de deux, le président ne dispose pas d'un second vote ou d'un vote prépondérant si seulement deux Gérants sont présents lors de la réunion des Gérants.

30.3. Les Gérants peuvent élire un président pour leurs réunions et un ou plusieurs vice-présidents pour présider la réunion en l'absence du président, et ils peuvent fixer la durée de leur mandat, mais si aucun président ou vice-président n'est élu ou si lors d'une réunion, ni le président ni un vice-président n'est présent dans un délai de dix minutes après le début de l'heure fixée pour la réunion, les Gérants désignent une personne en leur sein afin d'assurer la présidence de ladite réunion.

30.4. Une réunion des Gérants à laquelle un quorum est présent sera en mesure à exercer la totalité ou une partie des compétences, des pouvoirs et des discrétions par ou en vertu des présents Statuts attribués pour la période considérée ou pouvant être exercés par les Gérants de manière générale.

30.5. Une résolution signée par les Gérants (ou leurs suppléants, si la Loi Applicable le permet) qui sont présents à Luxembourg au moment de la signature de la résolution en question par le premier desdits Gérants, dont le nombre est une majorité des Gérants en fonction durant la période considérée et n'est pas inférieur au quorum pour une réunion des Gérants, et incluse dans le registre des procès-verbaux, aura la même validité et le même effet comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion des Gérants. Ladite résolution peut comprendre plusieurs documents, dont chacun peut être signé par un ou plusieurs Gérants (ou leurs suppléants, si la Loi Applicable l'autorise) et sera considérée comme adoptée à la date de la signature du dernier Gérant (sauf si une déclaration contraire est faite dans ladite résolution).

30.6. Une résolution signée par une majorité des Gérants qui étaient connectés électroniquement les uns avec les autres soit par le biais d'une vidéoconférence, une téléconférence ou un dispositif de conférence semblable dans des circonstances où:

30.6.1. les Gérants ainsi connectés sont restés connectés pour toute la durée de la conférence et représentaient la totalité des Gérants de la Société; ou

30.6.2. tous les Gérants de la Société ont reçu notification, ou des tentatives raisonnables ont été fait pour donner notification (que ce soit par voie électronique ou autrement) de la conférence proposée et les Gérants ainsi connectés étaient au total suffisants en nombre pour constituer un quorum lors d'une réunion des Gérants; et

30.6.3. l'objet de la résolution a été discutée pendant la conférence; et

30.6.4. le président, ou en son absence le vice-président, ou l'absence de celui-ci tout autre Gérant ainsi connecté, certifie par écrit que les exigences des articles 30.6.1 ou 30.6.2 et 30.6.3 ont été remplies;

sera considérée comme ayant été adoptée à la date de la signature du dernier Gérant à la signer (sauf si une déclaration contraire est faite dans ladite résolution) et ladite résolution peut comprendre plusieurs documents, dont chacun peut être signé par un ou plusieurs Gérants participant à la conférence en question.

30.7. Sous réserve de toutes restrictions dans les Documents Constitutifs et les Statuts, les Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un comité comprenant le ou les membres de leur organe. Tout comité ainsi constitué se conformera, dans l'exercice des pouvoirs ainsi délégués, à toutes les réglementations pouvant le cas échéant lui être imposées par les Gérants.

30.8. Le Conseil se réunit à la demande d'un Gérant, au lieu indiqué dans la notification de convocation, qui se trouve en principe au Luxembourg.

30.9. Une notification écrite concernant une réunion du Conseil sera adressée à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont définies dans la notification de la réunion.

30.10. Aucune notification n'est requise si tous les Gérants du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut également être renoncé à la notification par un quorum d'Gérants, soit avant ou après une réunion. Des notifications écrites distinctes ne sont pas requises pour les réunions qui se déroulent à des heures et des lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

30.11. Sauf disposition contraire expresse dans les Documents Constitutifs, tous les documents à exécuter par la Société seront signés, tirés, acceptés, approuvés ou exécutés, suivant le cas, par 2 (deux) Gérants agissant collectivement.

30.12. Sauf disposition contraire dans les Documents Constitutifs et sous réserve de la Loi Applicable, la Société et tenue vis-à-vis de tiers pour toutes les matières par la signature conjointe de 2 (deux) Gérants.

31. Pouvoirs des gérants. La gestion des affaires et le contrôle de la Société seront confiés aux Gérants qui peuvent exercer tous les pouvoirs pouvant être exercés par la Société et dont l'exercice n'est pas, en vertu du présent document ou de la Loi Applicable, expressément exigé ou requis par la Société réunie en assemblée générale mais qui sont soumis néanmoins aux restrictions contenues dans les Documents Constitutifs, les dispositions des Statuts et à toute résolution qui ne soit pas incohérente avec les Documents Constitutifs ou les Statuts adoptés à une assemblée générale des membres conformément à ceux-ci; mais aucune résolution adoptée par la Société réunie en assemblée générale n'invalidera un acte préalable des Gérants qui aurait été valable si ladite résolution n'avait pas été adoptée.

32. Documents légaux.

32.1. Les Gérants s'engagent à respecter toutes les exigences de la Loi Applicable en ce qui concerne la conservation des documents légaux, en ce compris celles qui se rapportent au registre, un registre des intérêts des Gérants et d'autres dans les parts sociales et les obligations de la Société, un registre des Gérants et des cadres, un registre des gages et des obligations, un registre des intérêts des Gérants et des cadres dans des contrats, un registre des actifs immobilisés, un registre des attributions, un registre de présence des Gérants et un ou des registres de procès-verbaux. Les procès-verbaux comprendront entre autres les noms de tous les Gérants présents à chacune des réunions des Gérants ou de tout comité, toutes les désignations de cadres et toutes les résolutions des assemblées générales et des réunions des Gérants et des comités.

32.2. Le procès-verbal d'une réunion des Gérants ou d'un comité ou de la Société, s'il est censé être signé par le président de la réunion ou par le président de la réunion suivante des Gérants de la Société et toutes les résolutions adoptées conformément aux articles 30.5 et 30.6, suivant le cas, et tout extrait dudit procès-verbal ou extrait d'une résolution écrite adoptée conformément aux articles 30.5 et 30.6, s'ils comportent la signature d'un Gérant ou du secrétaire ou de toute personne dûment autorisée agissant à la place du secrétaire, sera recevable en tant que preuve des matières indiquées dans ledit procès-verbal ou lesdits extraits.

33. Dividendes.

33.1. Sous réserve de la Loi Applicable Law, les dispositions des Documents Transactionnels et les restrictions contenues dans les Documents Constitutifs, la Société réunie en assemblée générale des associés ou les Gérants, dans le cas de dividendes intermédiaires, peuvent déclarer le cas échéant le paiement d'un dividende aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux dans chaque catégorie; à condition que jusqu'à ce qu'une garantie ait été rachetée ou remboursée entièrement, la Société ne peut pas déclarer ou payer des dividendes à ses associés.

33.2. Les dividendes seront déclarés payables aux membres enregistrés en tant que tels à une date ultérieure à la date de la déclaration des dividendes.

33.3. Sous réserve de la Loi Applicable, aucun dividende plus important ne sera déclaré par la Société réunie en assemblée générale que celui déclaré par les Gérants, mais la Société réunie en assemblée générale peut déclarer un dividende inférieur.

33.4. Les dividendes sont payables à partir des bénéfices (actuels ou passés) de la Société et les dividendes ne produira pas d'intérêts à l'encontre de la Société. Sous réserve de la Loi Applicable, la déclaration des Gérants concernant le montant des bénéfices de la Société sera concluante.

33.5. Les dividendes seront déclarés dans la devise de la République d'Afrique du Sud.

33.6. Un dividende ainsi déclaré peut être payé et acquitté soit entièrement ou partiellement en parts sociales entièrement libérées de la Société ou en espèces ou d'une ou plusieurs de ces manières, sous réserve des dispositions de la Loi Applicable, suivant ce que les Gérants (dans le cas des dividendes intermédiaires) ou l'assemblée générale des associés peuvent décider et ordonner au moment de la déclaration du dividende.

33.7. Sous réserve de la Loi Applicable, à la fois les Gérants et l'assemblée générale des associés peuvent, le cas échéant, payer aux membres, en vue du prochain dividende, le dividende intérimaire que la position de la Société justifie selon eux, à condition que la Société dispose de fonds distribuables disponibles en suffisance.

33.8. Au cas où plusieurs personnes sont enregistrées comme codétenteurs de parts sociales, l'une desdites personnes peut émettre des quittances valables pour tous les dividendes et paiements sur base des dividendes eu égard auxdites parts sociales.

33.9. Tous les dividendes, intérêts ou d'autres fonds payables à l'associé mentionné au registre peuvent être payés par chèque ou autrement, suivant les décisions des Gérants le cas échéant, et peuvent être envoyés par la poste à la dernière adresse enregistrée requise par lui, ou dans le cas de codétenteurs, à l'adresse du premier détenteur cité dans le registre eu égard à ladite participation conjointe; et le paiement dudit chèque ou le paiement par transferts électronique sur le compte bancaire désigné par le détenteur, ou dans le cas de codétenteurs, sur le compte bancaire désigné par le détenteur dont le nom apparaît en premier dans le registre eu égard à l'action, constituera une bonne quittance du paiement par la Société. Aux fins du présent article, aucune notification de changement d'adresse mentionnée au registre ou d'instructions relatives au paiement effectué à une autre adresse, qui est reçue par la Société entre la date d'enregistrement du dividende ou de rendement du capital et la date de paiement respective du dividende ou de remboursement de capital, suivant le cas, (les deux dates comprises) et qui auraient pour effet de modifier la devise dans laquelle ledit paiement serait effectué, ne prendra effet qu'après ladite date de paiement. Tout paiement par transfert électronique est effectué au risque du détenteur ou des codétenteurs.

33.10. Tous les dividendes non réclamés payables au détenteur de parts sociales enregistré peuvent être investis ou utilisés autrement par les Gérants au profit de la Société jusqu'à ce qu'ils soient réclamés, à condition que tous les fonds, autre que les dividendes, qui sont payables aux détenteurs de parts sociales enregistrés soient conservés en fiducie par la Société jusqu'à ce qu'ils soient légitimement réclamés par l'associé concerné (sous réserve de l'article 33.12).

33.11. La Société ne sera pas responsable pour la perte lors de l'envoi d'un chèque ou d'un autre document envoyé par la poste soit à l'adresse d'un associé mentionnée au registre ou à toute autre adresse requise par lui ou pour la perte ou l'envoi erroné d'un transfert électronique.

33.12. Les dividendes non réclamés pendant une période non inférieure à trois ans à partir de la date à laquelle lesdits dividendes sont payables, peuvent être déclarés par les Gérants comme acquises à la Société.

34. Capitalisation. Sous réserve des dispositions de la Loi Applicable et des restrictions contenues dans les Documents Constitutifs, la Société réunie en assemblée générale, peut à tout moment et le cas échéant adopter une résolution visant à capitaliser toute somme faisant partie des bénéfices indivis au crédit du fonds de réserve de la Société, ou toute somme entre les mains de la Société et disponible pour un dividende, ou toute somme affectée aux réserve suite à une vente ou une plus-value des actifs de la Société ou d'une partie de ceux-ci, ou toute somme affectée au fonds de réserve de rachat de capital, ou toute somme reçue par le biais d'une prime sur l'émission de parts sociales, d'obligations garanties ou de titres obligataires de la Société. Ladite résolution peut stipuler que toute somme sera libérée aux fins de la distribution et distribuée à et parmi les membres avec ou sans déduction pour les impôts sur les revenus, conformément à la valeur imposable selon leurs droits et leurs participations, de la manière prescrite par la résolution; à condition que ladite distribution ne soit pas faite par la Société à moins d'être recommandée par l'assemblée générale des associés et conformément à ladite résolution, la Société utilisera la ou lesdites sommes pour libérer des parts sociales et attribuera lesdites parts sociales à, ou distribuera la ou les sommes parmi les détenteurs desdites parts sociales conformément à leur valeur imposable selon leur participation respective comme indiqué ci-dessus.

35. Fonds de réserve.

35.1. Sous réserve de la Loi Applicable, cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société seront affectés à la réserve légale (le "Fonds de Réserve Légal"). Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque le montant dans le Fonds de Réserve Légal atteint un montant égal à dix pour cent (10%) du capital social.

35.2. Avant de déclarer des dividendes, l'assemblée générale des associés peut mettre de côté à partir du montant disponible pour les dividendes le montant qu'ils estiment approprié en guise de fonds de réserve ou comme complément à celui-ci ("Autre Fonds de Réserve"). L'assemblée générale des associés peut diviser l'Autre Fonds de Réserve en autant de fonds spéciaux qu'elle juge appropriés, avec le plein pouvoir d'utiliser les actifs constituant le ou lesdits fonds dans l'activité de la Société, ou investir les actifs pour les investissements (autres que les parts sociales de la Société) qu'elle peut choisir, sans être responsable pour quelque dépréciation ou perte que ce soit résultant desdits investissements peu importe qu'il s'agisse d'investissements normaux ou autorisés pour des fonds en fiducie ou non.

35.3. L'Autre Fonds de Réserve sera disponible pour l'égalisation des dividendes ou pour constituer une provision pour des pertes, des frais ou des éventualités exceptionnels, ou en vue de l'élargissement ou du développement de l'activité de la Société, ou pour amortir la valeur de l'un des actifs de la Société, ou pour couvrir la perte en usure ou une autre moins-value d'un avoir de la Société, ou à toute autre fin pour laquelle les bénéfices de la Société peuvent être utilisés de manière appropriée; et les Gérants peuvent à tout moment diviser parmi les membres par le biais d'une prime ou de dividendes spéciaux, une partie du fonds de réserve qu'ils décident, à leur discrétion, comme n'étant pas requise à ces fins.

35.4. Suite à l'émission de la première Part Sociale Préférentielle B, la Société s'engage à ne pas réduire son compte-prime d'émission à un montant inférieur à un montant égal au montant minimum de la réserve légale dans le Fonds de Réserve Légal, requis par le Droit luxembourgeois et prévu à l'article 35.1, moins le Montant Minimum et ledit Montant Minimum sera conservé par la Société comme une réserve non distribuable dans le Fonds de Réserve de Capital Non Distribuable et ledit Montant Minimum sera considéré comme capital aux fins du calcul du montant affecté au Fonds de Réserve Légal prévu à l'article 35.1.

36. Documents comptables.

36.1. Les Gérants veilleront à ce que soient conservés les documents comptables prescrits par la Loi Applicable. Les documents comptables sont conservés au siège, ou en tout autre lieu ou tous autres lieux jugés approprié par les Gérants, et lesdits documents comptables seront toujours ouverts à l'inspection des Gérants.

36.2. Le cas échéant, les Gérants détermineront si, et dans quelle mesure, et à quels moments et où, et dans quelles conditions et suivant quelles règles, les comptes et les documents comptables de la Société, ou n'importe lequel de ceux-ci, seront ouverts à l'inspection des membres.

36.3. Aucun membre (autre qu'un Gérant) n'aura le droit d'inspecter un compte ou un document comptable ou un acte de la Société, sauf comme le lui confère la Loi Applicable ou si les Gérants l'y autorisent, ou si une résolution de la Société réunie en assemblée générale l'y autorise.

36.4. Le cas échéant et conformément aux dispositions de la Loi Applicable, les Gérants veilleront à ce que soient préparés, et soumis à la Société réunie en assemblée générale, les états et les rapports financiers annuels requis par la Loi Applicable.

36.5. Conformément aux dispositions de la Loi Applicable, une copie de chacun des états financiers annuels à soumettre à la Société réunie en assemblée générale, sera remise ou envoyée par la poste à l'adresse enregistrée de chacun des membres et détenteur d'obligations ou toute autre personne habilitée à recevoir une notification concernant les assemblées générales de la Société, au moins 21 jours avant ladite assemblée à laquelle les états financiers seront soumis à la Société, en même temps et de la même manière que les notifications relatives aux assemblées générales annuelles sont données aux membres conformément aux présents Statuts.

37. Audit.

37.1. Les dispositions de la Loi Applicable seront respectées en ce qui concerne la désignation d'un ou plusieurs auditeurs.

37.2. La rémunération des auditeurs sera fixée par contrat avec la Société.

37.3. Au moins une fois par exercice financier de la Société, les auditeurs examineront les états financiers annuels et regrouperont ceux-ci, s'il y en a, et établiront un rapport en ce qui les concerne pour les membres conformément aux dispositions de la Loi Applicable.

37.4. Les auditeurs auront accès, à toute heure raisonnable, aux documents comptables et aux pièces justificatives de la Société et ils jouiront en outre de tous les droits supplémentaires qui leur sont conférés par les dispositions de la Loi Applicable.

38. Notifications.

38.1. Une notification sera signifiée par la Société, les Gérants du Conseil à tous les membres soit personnellement ou par la poste à une adresse enregistrée, dans la mesure autorisée par la Loi Applicable. Si un membre n'a pas communiqué d'adresse, il sera considéré comme ayant renoncé à son droit de se voir signifier des notifications, dans la mesure autorisée par la Loi Applicable.

38.2. Toutes les notifications ayant trait à des parts sociales auxquelles des personnes ont droit conjointement, peuvent être signifiée à n'importe laquelle desdites personnes qui est reconnue par la Société comme ayant un titre relatif auxdites parts sociales conformément aux articles 14.5 ou 17.6, suivant le cas, et une notification ainsi signifiée sera considérée comme une notification suffisante pour tous les détenteurs des parts sociales en question.

38.3. La notification peut être communiquée par la Société aux personnes ayant droit à une part sociale suite au décès ou à l'insolvabilité d'un associé, en l'envoyant par la poste dans une enveloppe prépayée qui leur est adressée par nom, ou suivant le titre des représentants du défunt, ou aux administrateurs de la personne insolvable ou par toute description semblable, à l'adresse (s'il y en a une) communiquée à cette fin par les personnes prétendant y avoir droit, ou (jusqu'à ce que ladite adresse ait été communiquée) en signifiant la notification telle qu'elle aurait été signifiée, quelle que soit la manière, si le décès ou la faillite n'étaient pas survenus.

38.4. Toute notification envoyée par la Société par la poste sera considérée comme signifiée le 10^e jour qui suit la date à laquelle la notification a été postée, et afin de justifier ladite signification, il suffira de prouver que la lettre contenant la notification a été correctement adressée et postée.

38.5. Si un préavis d'un nombre de jour déterminé, ou une notification comprenant une autre période, doit être remis, la date de la signification et la date de la réunion ne seront pas considérés dans le calcul du nombre de jours déterminé ou de la période autre sauf si les Statuts le prévoient.

38.6. Toute notification convoquant une assemblée générale de la Société sera conforme aux dispositions de la Loi Applicable.

38.7. Une notification signifiée à un membre revêtira un caractère obligatoire pour toutes les personnes qui prétendent que ledit membre est décédé ou réclamant un transfert de ses intérêts.

38.8. La signature d'une notification donnée par la Société peut être écrite ou imprimée, ou partiellement écrite et partiellement imprimée.

39. Liquidation.

39.1. Dans la mesure autorisée par la Loi Applicable, ni les Gérants, en leur propre capacité ou pour le compte de la Société, ni un associé de la Société, n'entameront ou ne se joindront à quiconque pour entamer une action visant la liquidation, la dissolution ou l'administration judiciaire de la Société ou tout concordat ou plan d'arrangement avec ses membres ou l'un de ses créanciers ou tout allègement y afférent, devant un tribunal d'Afrique du Sud ou ailleurs, avant qu'une période de deux ans ne se soit écoulée après l'expiration d'une garantie relative aux obligations de la Société, sauf si lesdits Gérants ou associés sont susceptibles d'encourir une responsabilité personnelle pour avoir omis de le faire.

39.2. Si la Société est liquidée, les actifs restant après le paiement des dettes et des engagements de la Société et les coûts de la liquidation seront utilisés comme suit:

39.2.1. pour rembourser aux associés les montants libérés sur les parts sociales respectivement détenues par chacun d'eux; et

39.2.2. le solde (le cas échéant) sera distribué parmi les membres proportionnellement au nombre de parts sociales respectivement détenues par chacun d'eux;

à condition que les dispositions du présent article soient soumises aux droits des détenteurs de parts sociales (le cas échéant) émises moyennant des conditions spéciales et soumises à la Loi Applicable.

39.3. Dans le cadre d'une liquidation, une partie des actifs de la Société, en ce compris des parts sociales ou des titres d'autres sociétés peut, moyennant la sanction d'une résolution spéciale de la Société, être payée aux membres de la Société en espèces, ou moyennant la même décision, être confiée à des trustées au profit desdits membres, et la liquidation de la Société peut être clôturée et la Société dissoute.

40. Indemnisation.

40.1. Sous réserve des dispositions de la Loi Applicable et des restrictions contenues dans les Documents Constitutifs, chaque Gérant, directeur, secrétaire et cadre autre ou employé de la Société sera indemnisé par la Société pour tous les coûts, pertes et frais encourus par ledit cadre ou employé, ou devenant payables en vertu d'un contrat conclu ou d'un acte fait par lui, soit en qualité de cadre ou d'agent, ou de quelque manière que ce soit pour s'acquitter de ses devoirs, sauf s'ils sont dus à sa propre négligence, malhonnêteté ou défaillance intentionnelle. Il appartiendra aux Gérants de payer lesdits coûts, pertes et frais à partir des fonds de la Société.

40.2. Sous réserve des dispositions de la Loi Applicable, aucun Gérant, directeur, secrétaire ou cadre autre ou employé de la Société ne sera responsable pour les actes, les reçus, les négligences ou les défaillances d'un autre Gérant ou cadre ou employé pour une perte ou des frais encourus par la Société suite à l'insuffisance ou l'absence de titre concernant un bien acquis sur ordre des Gérants, toute valeur dans ou pour laquelle des fonds de la Société seront investis, ou pour toute perte ou dommage résultant de l'insolvabilité ou d'actes délictueux d'une personne auprès de laquelle des fonds, des valeurs ou des effets sont déposés ou pour toute perte ou tout dommage dus à une erreur de jugement ou une méprise de sa part, ou pour toute perte, tout dommage ou malheur se produisant dans le cadre de l'exécution des devoirs de sa fonction, ou s'y rapportant, sauf s'ils sont dus à sa propre négligence ou malhonnêteté ou défaillance intentionnelle.

41. Les parts sociales préférentielles "B".

41.1. Jusqu'au moment où les associés détenant des parts sociales préférentielles "B" ont reçu, durant n'importe quel exercice financier de la Société, des dividendes ou d'autres paiement (ne constituant pas un rendement de capital) de la Société, totalisant un montant au-delà d'un certain pourcentage (fixé par les Gérants à leur discrétion) de la valeur des actifs de la Société le dernier jour dudit exercice financier (comme indiqué dans le bilan audité pour ledit exercice) (le "Paiement Annuel Total"), les parts sociales préférentielles "B" confèrent aux détenteurs de celles-ci le droit de recevoir des bénéfices distribuables en tant que dividendes et tous autres paiements aux associés (ne constituant pas un rendement de capital) le cas échéant, en priorité sur tous les droits, quels qu'ils soient, des détenteurs de parts sociales ordinaires, relatifs aux dividendes et à tous les autres paiements aux associés, à hauteur d'un montant par part sociale préférentielle "B" égal au montant total de tout dividende déclaré ou dudit paiement aux associés, divisé par le nombre de parts sociales préférentielles "B" alors émises de sorte que jusqu'à ladite date à laquelle les détenteurs de parts sociales préférentielles "B" ont reçu le Paiement Annuel Total, les détenteurs des parts sociales ordinaires ne reçoivent pas de dividende déclaré ou tout autre paiement de ce type aux associés. Après avoir reçu le Paiement Annuel total, les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles "B" n'auront pas le droit de participer ou de recevoir d'autres dividendes déclarés ou tout autre paiement aux associés (ne constituant pas un rendement de capital).

41.2. Sous réserve des dispositions de la Loi Applicable, les parts sociales préférentielles "B" pourront être rachetées à la date et de la manière prévues dans les articles 41.3, c'est-à-dire moyennant la résolution adoptée par les Gérants au moment de l'émission des parts sociales préférentielles "B" en question (la "Résolution").

41.3. Sous réserve des dispositions de la Loi Applicable, la Société rachètera les parts sociales préférentielles "B" contre remise à la Société du ou des certificats de parts sociales préférentielles "B" (ou, au cas où ledit certificat a été perdu ou détruit, contre une indemnité écrite appropriée), pour un montant de rachat (le "Montant du Rachat") fixé conformément à la Résolution. Si la Société n'est pas en mesure de racheter les parts sociales préférentielles "B" sans réduire le Montant Minimum dans le Fonds de Réserve de Capital Non Distribuable, le Montant du Rachat sera réduit d'un montant égal au montant dans le Fonds de Réserve de Capital Non Distribuable.

41.4. La Société aura le droit d'utiliser le compte-prime d'émission pour fournir la prime payable pour le rachat des parts sociales préférentielles "B" et, lors du rachat des parts sociales préférentielles "B", la Société réduira son compte-prime d'émission d'un montant égal au Montant du Rachat eu égard aux parts sociales préférentielles "B" rachetées moins la valeur nominale totale desdites parts sociales.

41.5. Les parts sociales préférentielles "B" donneront droit, suite à tout rendement de capital, que ce soit conformément à un rachat de parts sociales par la Société, une liquidation (en ce compris tout dividende de liquidation) ou autrement, aux détenteurs de celles-ci à un montant égal à un montant par part sociale préférentielle "B" égal au Montant de Rachat, en priorité sur tout paiement aux détenteurs des parts sociales ordinaires dans le capital.

41.6. Les détenteurs de parts sociales préférentielles "B" auront le droit de participer à toute assemblée des associés de la Société et seront habilités à voter, soit en personne ou par procuration, lors de ladite assemblée en vertu ou eu égard aux parts sociales préférentielles "B" détenues par ledit détenteur.

41.7. La Société n'aura pas le droit:

41.7.1. de modifier, supprimer, ajouter, altérer ou annuler les droits ou privilèges des détenteurs de parts sociales préférentielles "B" ou l'une des modalités ou conditions applicables aux parts sociales préférentielles "B"; ou

41.7.2. émettre des parts sociales ou des parts sociales préférentielles ou d'autres titres qui soient prioritaires par rapport aux parts sociales préférentielles "B" eu égard aux dividendes ou au rendement de capital,

sauf si la Société a d'abord obtenu:

41.7.3. l'accord écrit préalable des détenteurs d'au moins 75% (soixante-quinze pour cent) des parts sociales préférentielles "B" à ce moment-là; ou

41.7.4. la sanction préalable d'une résolution adoptée lors d'une assemblée distincte des détenteurs de parts sociales préférentielles "B" à ce moment-là mutatis mutandis:

41.7.4.1. conformément à la manière prescrite par les Statuts pour les assemblées générales des associés de la Société; et

41.7.4.2. de la même manière et avec les mêmes majorités comme le requiert la Loi Applicable eu égard à une résolution spéciale.

41.8. Sauf conformément aux dispositions du présent article 41, les parts sociales préférentielles "B" ne donneront pas le droit aux détenteurs de celles-ci à une participation supplémentaire aux bénéfices ou aux actifs de la Société.

42. L'Exercice financier de la Société. L'exercice financier de la Société débute chaque année au premier janvier et se termine chaque année au trente et un décembre.

Confirmation de l'actionnariat

Crédit Suisse Asset Finance Limited, prémentionnée 74 parts sociales
Kingsfield Capital (Proprietary) Limited, prémentionnée 26 parts sociales

Troisième résolution

Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Germain Trichies, banquier, résidant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, né le 23 novembre 1954 à Pétange (Luxembourg);

- M. Fernand Schaus, vice-directeur Développement Produit, résidant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, né le 26 avril 1967 à Sandweiler (Luxembourg); et

- M. Mario Meisch, banquier, résidant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, né le 14 novembre 1957 à Luxembourg (Luxembourg).

Quatrième résolution

KPMG Inc. est nommée en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une durée indéterminée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celles-ci ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49984. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010004335/1954.

(090198596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Viking Medical Ventures Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 43.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010003078/12.

(090196974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Viking Medical Ventures Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 43.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010003079/12.

(090196977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Viking Medical Ventures Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 43.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010003080/12.

(090196982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.343.

Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} octobre 2009

A) L'adresse des gérants, Alexander James Bermingham et Anke Jager, est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1^{er} octobre 2009.

Pour Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003148/13.

(090196935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.398.

Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} octobre 2009

A) L'adresse des gérants, Alexander James Bermingham et Anke Jager, est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1^{er} octobre 2009.

Pour Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003151/13.

(090196918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.345.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} octobre 2009

A) L'adresse des gérants, Alexander James Bermingham et Anke Jager, est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1^{er} octobre 2009.

Pour Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003153/13.

(090196942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.397.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} octobre 2009

A) L'adresse des gérants, Alexander James Bermingham et Anke Jager, est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1^{er} octobre 2009.

Pour Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003142/13.

(090196905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Markant-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9063 Ettelbruck, place Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 70.512.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003167/10.

(090196924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Greenpark Azur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.358.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} octobre 2009

A) L'adresse des gérants (Alexander James Bermingham et Anke Jager) est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1^{er} Octobre 2009.

Pour Greenpark Azur S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003166/14.

(090197026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Filuxim Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003168/11.

(090196855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

SSCP Security Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.111.

Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} octobre 2009

A) Le siège social du gérant de la société, SSCP Security S.à r.l. est transféré au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1^{er} Octobre 2009.

Pour SSCP Security Holding S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003163/14.

(090197012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Fortis Alpha Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.301.

Le bilan au 31/12/2008, ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS ALPHA STRATEGIES

Fortis Investment Management Luxembourg S.A.

Nathalie Moroni

Référence de publication: 2010003169/15.

(090196804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Société Coopérative de Chauffage Urbain, Société Coopérative.

Siège social: L-3590 Dudelange, place de d'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 18.298.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Daniel MILTGEN

Daniel MACHADO

Référence de publication: 2010003164/11.

(090196952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.634.

Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} octobre 2009

A) L'adresse des gérants (Alexander James Bermingham et Anke Jager) est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1^{er} Octobre 2009.

Pour Greenpark Clairvest Acquisition 1 S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003159/14.

(090197000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.364.

Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} octobre 2009

A) L'adresse des gérants, Alexander James Bermingham et Anke Jager, est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1^{er} octobre 2009.

Pour Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003156/13.

(090196985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Financial Market Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 139.788.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 novembre 2009.

a&c Management Services

Expert-Comptable

65, rue des Romains, L-8042 Strassen

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010003056/16.

(090197253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Brugues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 124.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010003093/12.

(090196807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Viking Medical Ventures Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 43.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010003075/12.

(090196971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 239.123.300,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003106/11.

(090196847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

6173373 Canada (Luxembourg), Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 97.990.

Les comptes annuels de la personne morale de droit étranger au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003108/11.

(090196854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Pinunze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.222.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003109/13.

(090196857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Greenpark Inova Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 369.750,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.403.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} octobre 2009.

A) L'adresse des gérants (Alexander James Bermingham et Anke Jager) est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1^{er} octobre 2009.

Pour Greenpark Inova S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003131/14.

(090196876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.050.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} octobre 2009

A) L'adresse des gérants, Alexander James Bermingham et Anke Jager, est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1^{er} octobre 2009.

Pour Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003139/13.

(090196886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

St Yvette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 40.962.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003206/10.

(090196575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

AIG Global Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 81.732.

—
Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 décembre 2009.

Romain Paulus

Managing Director

Référence de publication: 2010003181/12.

(090196823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ILP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.004.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003213/10.

(090197198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

LSF Japan Hotel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.547.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003214/10.

(090197205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Anglo American Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 41.830.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003215/10.

(090197236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Eris Investissements S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003216/10.

(090197457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Duara SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 85.714.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010003201/14.

(090197581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

LEG II Laatzén S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 22 décembre 2009

Référence de publication: 2010003218/10.

(090197642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.718.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003217/10.

(090197550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Knight Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 100.495.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003211/10.

(090196914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Keir International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.609.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003208/10.

(090196668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Fiduciaire Fernand Faber, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 54.231.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.12.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010003203/14.

(090197590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

St Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.715.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003207/10.

(090196576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.850.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003205/10.

(090196500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Recycle Fuel Technologies Plastics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 138.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003187/11.

(090196852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

European Real Estate Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.990.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Référence de publication: 2010003212/11.

(090197017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

PGF III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010003220/12.

(090196725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Centre Laser et Esthétique Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.764.

Par courrier recommandé du 30 novembre 2009, le siège social de la société Centre Laser et Esthétique Luxembourg S.A., 247, route de Longwy L-1941 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 1^{er} janvier 2000.

Jean-Louis HASTERT.

Référence de publication: 2010003250/9.

(090196664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Eurofins Ventures Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010003241/12.

(090197511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Parfinlux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010003248/12.

(090197619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Albert Constructions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 11, rue de Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 100.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003234/10.

(090197398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

I.I.P. International Industrial Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 120.367.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003068/11.

(090197247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

PGF III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010003225/12.

(090196826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

PGF III (Tokenhouse) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 137.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010003226/12.

(090196832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**FIP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Strategic Management Consulting S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 79.252.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2010003230/14.

(090196984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 29.509.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 26. Mai 2008

Die Generalversammlung fasste nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Wiederwahl von Yves de Vos für eine Amtsperiode bis zur Generalversammlung 2011.
 2. Neuwahl in den Verwaltungsrat von Georg Wohlwend für eine Amtsperiode bis zur Generalversammlung 2011.
- Der Verwaltungsrat umfasst somit 5 Mitglieder.

Die berufliche Adresse von Georg Wohlwend lautet: 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Für die Richtigkeit des Auszugs
Y. de Vos / P.Harr
Adm.-Delégué / -

Référence de publication: 2010003255/16.

(090197192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Ratbou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Strassen, 4, rue Pierre Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 116.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009.

BLANCHE MOUTRIER
NOTAIRE

Référence de publication: 2010003231/12.

(090197046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Preing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Strassen, 4, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 116.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009.

BLANCHE MOUTRIER
NOTAIRE

Référence de publication: 2010003233/12.

(090197186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

JP Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 67, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009.

BLANCHE MOUTRIER
NOTAIRE

Référence de publication: 2010003235/12.

(090197422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Capio LuxHolding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.206.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003489/10.

(090196516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Boulangerie-Pâtisserie Norbert Geisen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010003490/13.

(090196517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.
